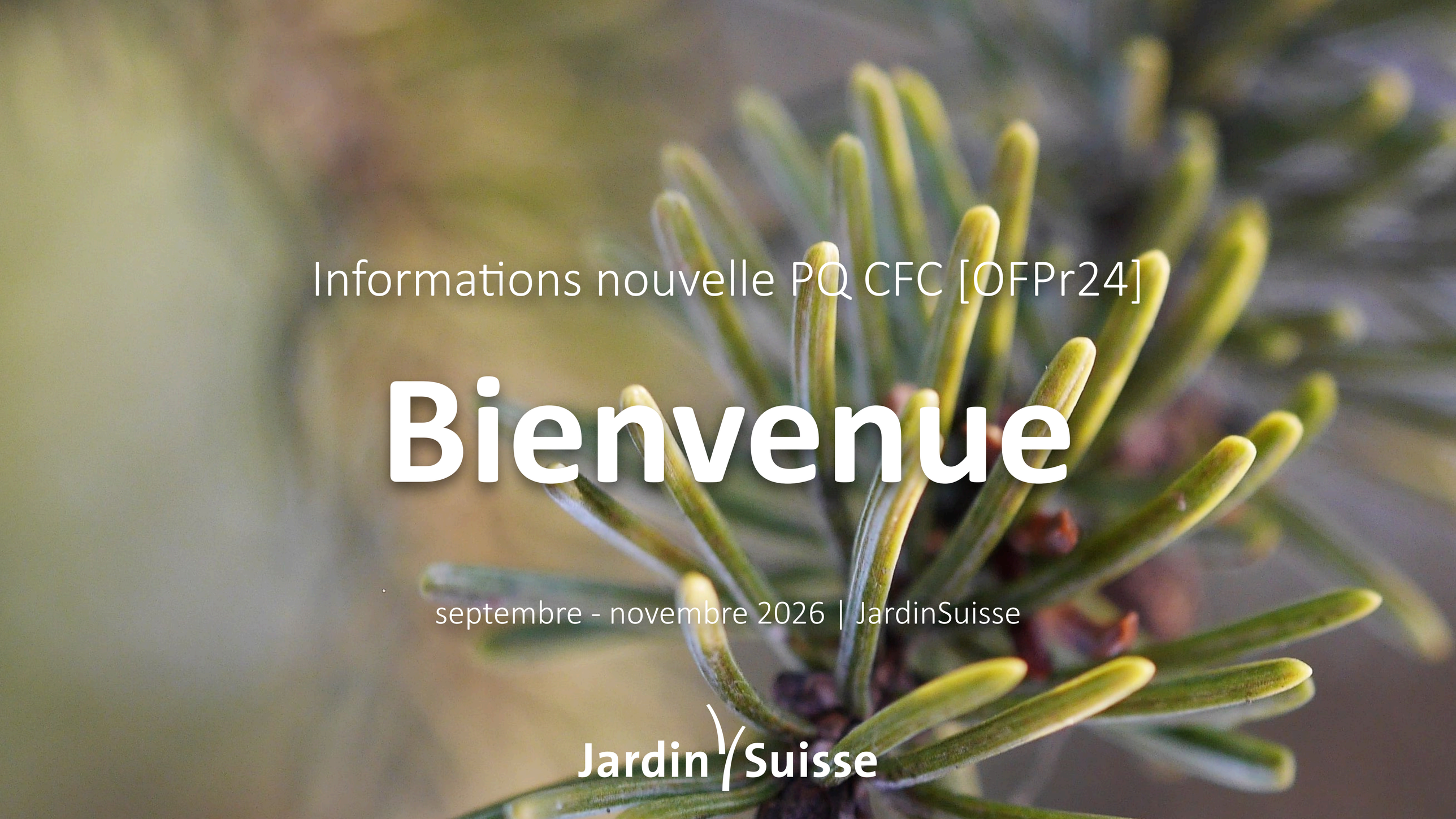


Informations nouvelle PQ CFC [OFPr24]

Bienvenue

septembre - novembre 2026 | JardinSuisse

Jardin Suisse

Informations nouvelle PQ CFC [OFPr24]

La nouvelle PQ CFC

septembre - novembre 2026 | JardinSuisse

Notre équipe aujourd'hui

- **Brändle Bettina**
 cheffe du département formation professionnelle JardinSuisse

- **Duc Olivia**
 cheffe expert paysagiste région d'examen Fribourg

- **Oser Andreas**
 chef-expert région d'examen Bâle
 président de la Conférence des chefs-experts JardinSuisse

Les thèmes de ce soir

- Principes de base, conditions cadres
- La nouvelle PQ paysagisme CFC
 - Dispositions d'exécution relatives à la PQ
 - TPP Construction paysagère (ouvrage gris)
 Exemple de plan pour PQ gris (plan série 0)
 - TPP Réalisation des surfaces végétalisées (ouvrage vert)
 et Entretien des surfaces végétalisées
 Exemple de plan pour PQ vert (plan série 0)
 - Entretien professionnel
- Remarques complémentaires sur la PQ
- Questions-réponses ...

Groupe de pilotage élargi PQ [OFPr 24]

- **Dätwyler Stefan**
 chef-expert région d'examen Suisse centrale
- **Heckly Claude**
 ancien chef expert région d'examen Fribourg
 Vertreter Westschweiz
- **Iten Tobias**
 chef-expert région d'examen Suisse orientale
- **Langenegger Marcel**
 chef-expert région d'examen Gärtner Bern
- **Oser Andreas**
 chef-expert région d'examen Bâle
- **Rieder Andreas**
 chef-expert région d'examen Oberland bernois
- **Brändle Bettina**
 cheffe du département formation professionnelle JardinSuisse
- **Friedli Jonas**
 responsable formation initiale JardinSuisse

Groupe de pilotage élargi PQ [OFPr 24]

- Impliqué dans le processus OFPr depuis 2022
- Élaboration d'une nouvelle PQ depuis fin 2023
- Procédure de qualification test
- 1er test de la procédure de qualification AFP : 11 avril 2025
- 2e test de la formation professionnelle initiale AFP : 14 novembre 2025
- 1er test PQ CFC: février/mars 2026
- **Premier PQ AFP en 2026**
- Info PQ CFC à l'automne 2026
- Développement/adaptation d'euclid

PowerPoint et documents en format PDF

La présentation PowerPoint et tous les documents mentionnés sont disponibles en format PDF sur:

www.jardinsuisse.ch

www.jardinsuisse.ch > formation professionnelle > PQ



cex.qvg.ch

cex.qvg.ch/qvefz ou **cex.qvg.ch/qveba**



PowerPoint et documents en format PDF

Une feuille A4 avec les deux adresses est disponible ce soir.



Informations PQ CFC [OFPr24]

Principes fondamentaux Conditions-cadres

JardinSuisse

Principes fondamentaux PQ paysagisme CFC

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

RO 2023
www.fedlex.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'horticultrice CFC / horticulteur CFC

du 5 septembre 2023

17019	**Horticultrice CFC / Horticulteur CFC** **Gärtnerin EFZ / Gärtner EFZ** **Giardiniera AFC / Giardiniere AFC**
17020	Production de plantes
17021	Paysagisme

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI),
vu l'art. 19 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle[1],
vu l'art. 12 de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr)[2],
vu l'art. 4, al. 4, de l'ordonnance du 28 septembre 2007 sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5)[3],
arrête:

Section 1 Objet, orientations et durée

Art. 1 Profil de la profession et orientations

[1] Les horticulteurs avec certificat fédéral de capacité (CFC) maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les aptitudes et les comportements ci-après:

a. ils s'occupent principalement des plantes ainsi que de leurs milieux de vie naturels ou aménagés;

b. ils produisent des plantes ou aménagent et entretiennent des milieux de vie en intérieur et en extérieur à la demande de la clientèle; leur enthousiasme pour leur profession s'exprime par la connaissance des plantes et de leurs besoins

RS **412.101.221.76**
1 RS **412.10**
2 RS **412.101**
3 RS **822.115**

Jardin Suisse
Unternehmerverband Gärtner Schweiz
Association suisse des entreprises horticoles
Associazione svizzera imprenditori giardinieri

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation professionnelle initiale d'

horticultrice / horticulteur[1] avec certificat fédéral de capacité (CFC)

du 5 septembre 2023

N° de la profession : 17019
17020 Production de plantes
17021 Paysagisme

[1] Les termes désignant des personnes s'appliquent à tous sans distinction de genre.

Jardin Suisse
Unternehmerverband Gärtner Schweiz
Association suisse des entreprises horticoles
Associazione svizzera imprenditori giardinieri

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

concernant l'ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation du 5 septembre 2023

pour

Horticultrice CFC / Horticulteur CFC
Gärtnerin EFZ / Gärtner EFZ
Giardiniera AFC / Giardiniere AFC

N° de la profession: 17019
17020 Production de plantes
17021 Paysagisme

Soumises pour avis à la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation des horticulteurs le 21. avril 2026 publiées par JardinSuisse le 01. Mai 2026

Document disponible sur le site www.jardinsuisse.ch

Domaine de compétences opérationnelles c: Identification, dénomination et utilisation des plantes

Compétence opérationnelle c1: Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d'emplacement.

Les horticulteurs CFC identifient les plantes à l'aide de moyens auxiliaires appropriés et les désignent par leurs noms vernaculaires et botaniques. Ils connaissent les associations végétales indigènes et identifient les plantes dans les espaces de vente, dans le jardin des clients, dans les surfaces de production et lors de l'entretien des espaces verts.

Les horticulteurs CFC évaluent les emplacements des plantes chez les clients ainsi que le comportement de croissance et de concurrence des plantes.

N°	*Objectifs évaluateurs Entreprise*	*Objectifs évaluateurs École professionnelle*	*Objectifs évaluateurs CI*
c1.1		Je décris les organes des plantes et leurs caractéristiques morphologiques et anatomiques. (C2)	
c1.2		J'explique les processus physiologiques dans la plante (régime hydrique, assimilation et dissimilation, formes particulières de nutrition, etc.) (C2)	
c1.3		J'explique différentes méthodes et moyens auxiliaires pour identifier les plantes. (C2)	
c1.4	J'identifie les plantes à l'aide de moyens auxiliaires. (C3)	J'identifie les plantes à l'aide de moyens auxiliaires. (C3)	
C1.5	Je désigne les plantes par leur nom vernaculaire et leur nom botanique. (C3)	Je désigne les plantes par leur nom vernaculaire et leur nom botanique. (C3)	
c1.6	J'identifie les plantes dans les différentes phases de leur développement et je cite leurs noms vernaculaires et botaniques. (C3)	Je classe les plantes en fonction de leurs exigences et de leur forme de vie (annuelles, vivaces, ligneuses, etc.) et je cite les caractéristiques de ces plantes (hauteur, couleur de la fleur, période de floraison, comportement de croissance et de concurrence, etc.) (C2)	
c1.7		Je cite des exemples d'associations végétales indigènes avec leurs espèces typiques et en déduis les exigences en matière d'emplacement. (C3)	
c1.8	J'évalue les caractéristiques d'un site (lumière, humidité, nature du sol, exposition, altitude, température) en tenant compte du changement climatique et choisis des plantes adaptées. (C4)	Je décris les milieux de vie naturels et j'attribue les plantes aux milieux de vie en fonction de leurs exigences. (C3)	
c1.9		Je compose des mélanges de plantes en fonction du comportement de croissance et de concurrence spécifiques aux espèces. (C2)	
c1.10	J'établis des listes de plantes répondant aux souhaits des clients et adaptées à l'emplacement prévu, en consultant des sources appropriées. (C4)	J'établis des listes de plantes et des calendriers de floraison avec des images de référence. (C3)	

Domaine de compétences opérationnelles k: Réalisation et entretien des surfaces végétalisées

Compétence opérationnelle k1: Recenser les plantations existantes, les protéger et les développer.

Les horticulteurs CFC recensent les espèces d'une plantation existante en termes d'emplacement et en déduisent le milieu de vie. Ils établissent une proposition pour compléter ou optimiser la plantation. Ils prennent les mesures d'entretien et de protection nécessaires pour préserver les plantations existantes.

N°	*Objectifs évaluateurs Entreprise*	*Objectifs évaluateurs École professionnelle*	*Objectifs évaluateurs CI*
k1.1	J'identifie les plantes utilisées pour l'aménagement paysager dans les différentes phases de leur développement et à n'importe quelle saison (noms vernaculaires et botaniques). (C3)	Je décris différents groupes de plantes et les exemples correspondants (milieux de vie, CSR, plantes néophytes envahissantes, groupes de plantes: plantes ligneuses, plantes vivaces, haies, fleurs de saison, etc.) (C2)	
k1.2	Je recense les plantations et les communautés végétales existantes et je définis des objectifs et des mesures pour leur entretien. (C3)	Sur un exemple de cas particulier, j'élabore des objectifs et des mesures pour l'entretien des plantations et des communautés végétales. Je consigne ces objectifs et mesures dans un plan d'entretien. (C3)	Je recense les plantations et les communautés végétales existantes et je définis des objectifs et des mesures pour leur entretien. (C3)
k1.3	J'évalue le comportement de croissance et de concurrence des plantations existantes, en tenant compte du changement climatique, et j'en déduis des mesures pour des interventions ciblées (arracher, transplanter, rajeunir, compléter, etc.). (C4)	J'élabore des concepts de plantation simples pour des situations concrètes et je réalise des croquis de plantation conformément aux principes esthétiques de base. (C3)	Je transplante des plantes ligneuses et des vivaces. (C3)
k1.4	Je déterre des plantes existantes, les stocke et les protège jusqu'à leur réutilisation. (C3)		Je déterre des plantes existantes, les stocke et les protège jusqu'à leur réutilisation. (C3)
k1.5	Je protège les plantations existantes lors de travaux de construction et d'excavation. (C3)	Je décris les mesures de protection des plantations existantes lors de travaux de construction et d'excavation. (C2)	

Compétence opérationnelle k2:
Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.

Les horticulteurs CFC travaillent les couches de support en vue de la végétalisation. Ils incorporent la quantité correcte d'engrais et de semences avec les moyens appropriés. Ils contrôlent les végétaux livrés et les mettent en place dans les règles de l'art. Les horticulteurs CFC entretiennent les surfaces végétalisées jusqu'à la remise au client.

N°	*Objectifs évaluateurs Entreprise*	*Objectifs évaluateurs École professionnelle*	*Objectifs évaluateurs CI*
k2.1	Je travaille et prépare les couches de support en vue de la végétalisation. (C3)	Je décris les exigences relatives à la structure des couches et les exigences de planéité correspondantes pour les différents types de végétalisation. (C2)	Je travaille et prépare les couches de support en vue de la végétalisation. (C3)
k2.2	Je choisis et calcule la quantité correcte d'engrais et de semences et je les répands avec les moyens appropriés. (C4)	Je distingue différents mélanges de semences et d'engrais, calcule la quantité correcte et décris leur utilisation. (C2)	Je choisis et calcule la quantité correcte d'engrais et de semences et je les répands conformément à la situation. (C3)

Principes fondamentaux PQ paysagisme CFC

Jardin Suisse

Portfolio axé sur les plantes pour l'orientation Paysagisme

Outil dédié à l'acquisition des compétences en matière de plantes dans la formation initiale d'horticultrice / horticulteur avec CFC ou AFP, orientation Paysagisme

1. Apprentissage orienté vers les compétences opérationnelles

1.1. Compétence opérationnelle, définition

«Une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle est capable d'exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible.»
(https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fpc/formation-professionnelle-initiale/developpement-des-professions/aspects/orientation-vers-les-competences-operationnelles.html consultation du site : 23.02.2023)

1.2. Quelle est la signification de l'approche orientée vers les compétences opérationnelles pour la formation des apprentis et pour leur travail avec les plantes ?

Dans le cadre de la révision de la formation initiale, la manière d'enseigner la connaissance des plantes aux apprentis de l'horticulture a dû évoluer. Les «compétences en matière de plantes» sont désormais au centre de l'apprentissage, celles-ci se référant toujours à des activités en rapport avec les plantes. Les végétaux continueront ainsi d'occuper une place centrale dans la future formation des horticulteurs, dont le but est d'acquérir les compétences professionnelles demandées sur le marché du travail. Les connaissances à acquérir, tant pratiques que théoriques, seront désormais liées à un corpus de plantes défini individuellement. Cette manière d'apprendre implique une large variété des situations pratiques (travaux de construction combinés avec travaux de plantation, mesures d'entretien etc.). Les trois lieux de formation - entreprise formatrice, cours interentreprises et école professionnelle - devront axer leur mission de formation sur des situations de travail authentiques et concrètes, afin que les apprentis puissent faire le lien entre les actions et les connaissances nécessaires à leur réalisation.

1.3. Quelle est l'influence de l'approche orientée vers les compétences opérationnelles sur la manière d'apprendre à connaître les plantes ?

Le nouveau plan de formation demande que les apprentis soient capables d'identifier les plantes, il ne s'agit plus d'apprendre par cœur. Ce changement implique que tous les acteurs de la formation professionnelle s'impliquent davantage. Ils devront impérativement combiner les connaissances et les outils les plus divers, comme par exemple disposer d'une compréhension de base de la botanique tout en utilisant des ouvrages spécialisés avec des clés de détermination, des application digitales, etc.



Jardin Suisse
Association suisse des entreprises horticoles

S-CI 1 Bases et sécurité au travail AFP

Standard de travail: Règles de comportement et de sécurité au travail

Objectifs d'apprentissage Objectifs évaluateurs: b1.1 jusqu'à b1.4 / b2.1 jusqu'à b2.6

- Les apprentis travaillent à tout moment en toute sécurité et sans provoquer d'accident, car ils respectent strictement les règles du mètre de sécurité.
- Les apprentis reconnaissent les situations dangereuses et disent STOP si toutes les mesures pour leur propre sécurité ne sont pas en place.

Double mètre de sécurité



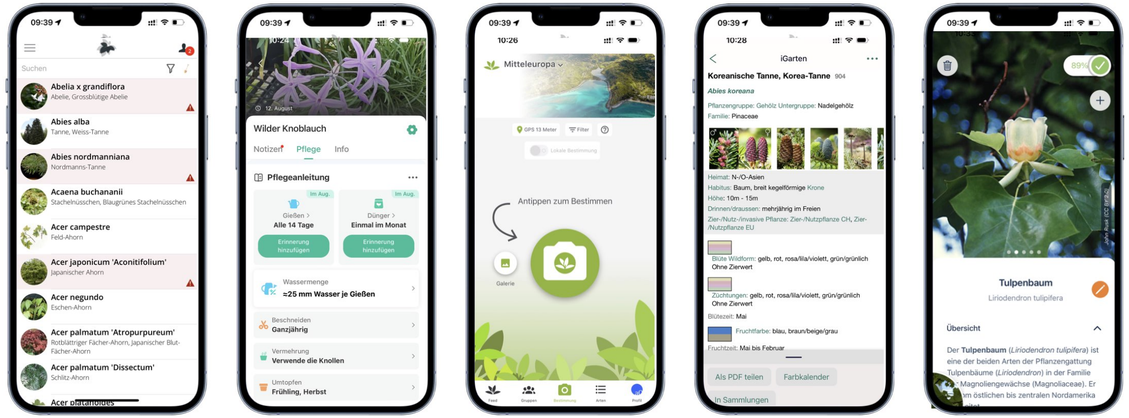
1. Je connais le travail et j'y ai été instruit
2. Je travaille toujours avec l'EPI nécessaire
3. J'utilise les machines et les engins conformément au règlement
4. Je planifie et organise ma place de travail
5. Je tiens le poste de travail en ordre
6. Je ne mets pas ma personne ou d'autres personnes en danger
7. Je respecte toujours les règles de sécurité
8. Je me sens compétent pour réaliser ce travail
9. Je peux commencer le travail

Principes fondamentaux PQ paysagisme CFC

Portfolio axé sur les plantes



Applications d'identification des plantes



JApp
kostenlos

PictureThis
Fr. 40.00/Jahr

PlantNet
kostenlos

iGarten
Fr. 7.50/Jahr

Flora incognita
kostenlos

Remarque :
Toutes les applications et tous les outils d'aide à la détermination définis sur le site de l'école ou des cours interentreprises sont autorisés.

Caractéristiques de la nouvelle PQ CFC

- La procédure de qualification est organisée au cours **du dernier semestre** de la formation professionnelle initiale. [Art. 181 OfPr]
- Structure d'examen identique pour les deux orientations et tous les profils de qualification.
- **Plus qu'un seul examen pratique (TPP)** pour les deux orientations et tous les profils de qualification.
- Plus qu'une seule matière (domaine de qualification: travail pratique prescrit TPP) pour les deux filières et tous les profils de qualification.
- La note globale PQ doit être de 4,0 ou plus
 pour les deux filières et tous les profils de qualification.

Caractéristiques de la nouvelle PQ CFC

- La personne en formation doit démontrer qu'elle est capable d'exécuter les tâches requises de manière professionnelle, en fonction des besoins et de la situation.
- **L'examen de qualification est un instantané**, c'est-à-dire que seule la performance réalisée lors des examens compte!
- Une PQ sans entraînement personnel et sans préparation sérieuse n'est pas possible!
- **En principe, tout ce qui est défini dans le plan de formation et dans les dispositions d’exécution relatives à la procédure de qualification peut être évalué**.
- **Toute plante peut être évaluée lors de la PQ**, nous ne nous limitons pas aux plantes présentées par les candidats dans leur portfolio axé sur les plantes.
- Les plantes que les candidats ne connaissent pas doivent être identifiées.

 Prise en compte du temps nécessaire à l'identification des plantes.

Caractéristiques de la nouvelle PQ CFC

- Il n'y a plus de domaine de qualification 'connaissances professionnelles':
 - Les connaissances professionnelles sont évaluées dans le cadre de l'enseignement à l'école professionnelle
 - Les connaissances professionnelles sont intégrées dans le TPP

- Plus d'examens spécifiques sur les plantes:
 - **L'évaluation des compétences en matière de plantes se fait lors de l'examen pratique** (TPP)

- NOUVEAU:

 2 Entretiens professionnels pour les positions TPP
 pour les deux disciplines et tous les profils de qualification

Caractéristiques de la nouvelle PQ CFC

- Remarque importante:
 - Les examens peuvent varier d'une région à l'autre, car la mise en œuvre du processus de qualification relève de la compétence cantonale.
 - **Les directives et informations des chefs-experts doivent être prise en compte**!

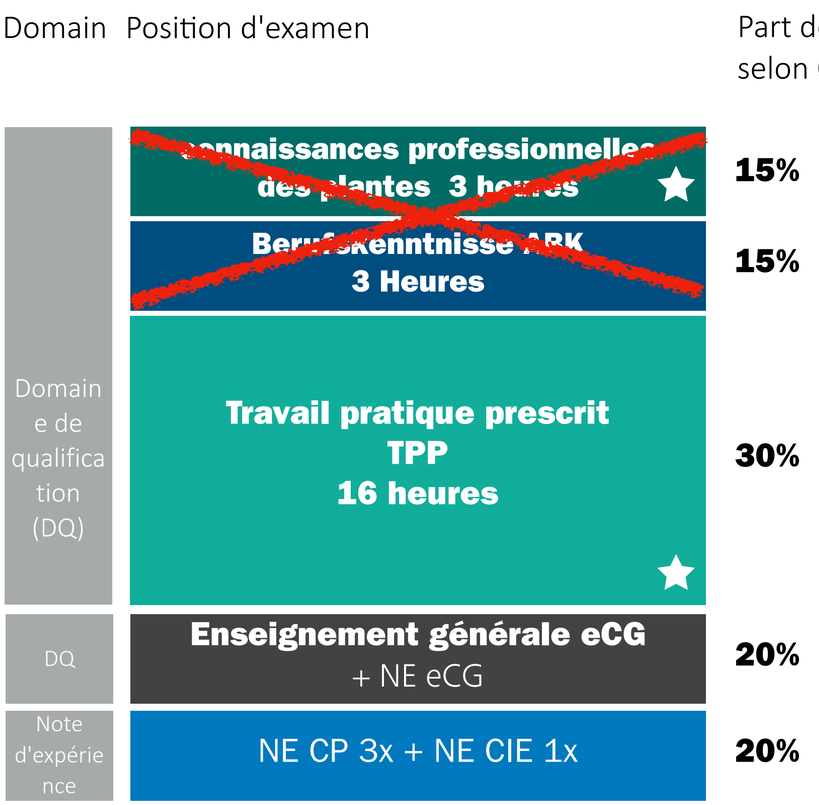
Informations PQ CFC [OFPr24]

PQ paysagisme CFC

JardinSuisse

La nouvelle PQ paysagisme CFC

PQ paysagisme CFC [OFPr 2012]



★ Matière éliminatoire si **note inférieure à 4.0**;
ou si **la note globale est inférieure à 4.0 > PQ non réussi**!

[Numéro de profession 17012]

CP	Enseignement des connaissances professionnelles
eCG	Enseignement générale
CIE	cours interentreprises
TPA	Travail d'approfondissement indépendant
NE	Notes d'expériences

La nouvelle PQ paysagisme CFC

PQ paysagisme CFC [OFPr 2024] à partir de 2027 [Numéro de profession 17021]

Domaine Position d'examen		Part de la note globale selon OFPr	Cas particuliers selon OFPr		
			eCG disp.	art. 16c RFP art. 32	art. 16c RFP art. 32, eCG disp.
Domaine de qualification (DQ)	**Travail pratique prescrit TPP 16 heures** ★	**50%**	**62.5%**	**80%**	**100%**
DQ	**Enseignement générale eCG** + NE eCG	**20%**	**disp.**	**20%**	**disp.**
Note d'expérience	NE CP 4x + NE CIE 1x	**30%**	**37.5%**	**disp.**	**disp.**

CP	Enseignement des connaissances professionnelles
eCG	Enseignement générale
CIE	cours interentreprises
TPA	Travail d'approfondissement indépendant
NE	Notes d'expériences

★ Matière éliminatoire si **note inférieure à 4.0**;
ou si **la note globale est inférieure à 4.0 > PQ non réussi**!

La nouvelle PQ paysagisme CFC

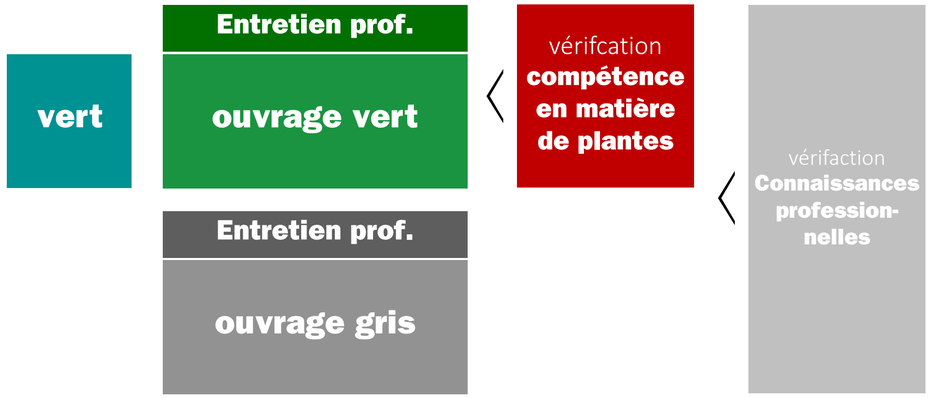
- **Nouvelle pondération** des positions dans la note globale pour les deux filières et tous les profils de qualification:
 - Travail pratique prescrit TPP: **50%** (auparavant 30%)
 - Note de l'enseignement des CP/CIE: **nouveau 30%** (auparavant 20%)
 - Pondération
 Note de l'enseignement des CP: **nouveau 4x** (auparavant 3x)

La nouvelle PQ paysagisme CFC

PQ paysagisme CFC [OFPr 2024] à partir de 2027

Domaine Position d'examen		Part de la note globale selon OFPr
Domaine de qualification (DQ)	**Travail pratique prescrit TPP 16 heures** ★	**50%**
DQ	**Enseignement générale eCG** + NE eCG	**20%**
Note d'expérience	NE CP 4x + NE CIE 1x	**30%**

Déroulement (6e semestre)
février/mars mai/juin



★ Matière éliminatoire si **note inférieure à 4.0**;
ou si **la note globale est inférieure à 4.0 > PQ non réussi**!

La nouvelle PQ paysagisme CFC

Déroulement du PQ paysagisme CFC à partir de 2027

fin février/mars

jour 1

vert

120 minutes
ou 2 heures

Soin et entretien des espaces verts
Évaluer les compétences en matière d'identification des plantes

mai/juin

jour 2

ouvrage gris | **EP**

465 minutes | 30 min
ou 7 heures 45 minutes

Réalisation de revêtements, Construction de murs, d'escaliers, des finitions et drainages

mai/juin

jour 3

ouvrage vert | **EP**

315 minutes | 30 min
ou 5 heures 15 min

Réalisation des espaces verts
Évaluer les compétences en matière d'identification des plantes

La nouvelle PQ paysagisme CFC

Déroulement du PQ paysagisme CFC à partir de 2027

fin février/mars
jour 1

vert

120 minutes
ou 2 heures

Soin et entretien des espaces verts
Évaluer les compétences des plantes

mai/juin
jour 2

ouvrage gris

465 minutes
ou 7 heures 45 minutes

Réalisation de revêtements, Construction de murs, d'escaliers, des finitions et drainages

mai/juin
jour 3

EP

30 min

ouvrage vert

315 minutes
ou 5 heures 15 min

EP

30 min

Réalisation des espaces verts
Évaluer les compétences des plantes

La nouvelle PQ paysagisme CFC

Dispositions d'exécution

- Les dispositions d'exécution définissent en détail la PQ CFC.

Jardin Suisse
Unternehmerverband Gärtner Schweiz
Association suisse des entreprises horticoles
Associazione svizzera imprenditori giardinieri

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

concernant l'ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation du 5 septembre 2023

pour

Horticultrice CFC / Horticulteur CFC
Gärtnerin EFZ / Gärtner EFZ
Giardiniera AFC / Giardiniere AFC

N° de la profession: 17019
17020 Production de plantes
17021 Paysagisme

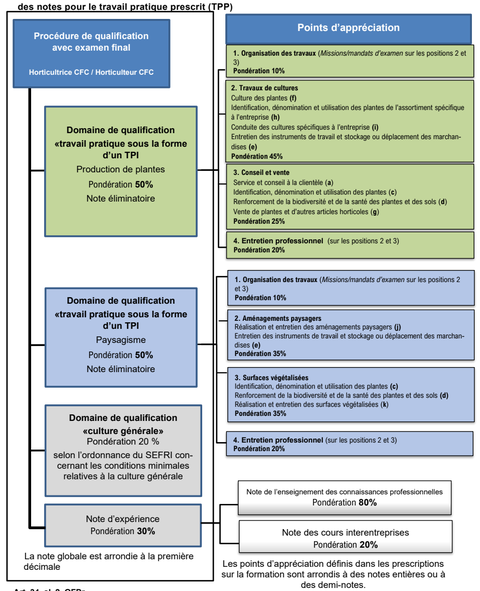
Soumises pour avis à la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation des horticulteurs le 21. avril 2026 publiées par JardinSuisse le 01. Mai 2026

Document disponible sur le site www.jardinsuisse.ch

Table des matières

1 Objectif ... **3**
2 2 Bases légales ... **3**
3 3 Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final ... **3**
4 Détail par domaine de qualification «travail pratique prescrit» ... **5**
4.1 TPP Orientation Production de plantes ... *5*
4.1.1 Positions (selon l'Ordonnance sur la formation) ... 5
4.1.2 Sous-positions par positions ... 5
4.1.3 Spécialisation Plantes ornementales ... 6
4.1.4 Spécialisation Plantes vivaces ... 7
4.1.5 Spécialisation Plantes ligneuses ... 8
4.1.5 Spécialisation Vente ... 10
4.1.6 Position 4 Entretien professionnel sur les tâches d'examen des positions 2 et 3 ... 11
4.2 TPP Orientation Paysagisme ... *11*
4.2.1 Positions (selon l'Ordonnance sur la formation) ... 11
4.2.2 Sous-positions par position ... 12
4.3 Moyens auxiliaires ... *13*
4.4 Domaine de qualification Culture générale ... *13*
5 Note d'expérience ... **13**
6 Informations relatives à l'organisation ... **14**
6.1 Inscription à l'examen ... *14*
6.2 Conditions de réussite de l'examen ... *14*
6.3 Communication du résultat de l'examen ... *14*
6.4 Empêchement en cas de maladie ou d'accident ... *14*
6.5 Répétition d'un examen ... *14*
6.6 Procédure et voie de recours ... *14*
6.7 Archivage ... *14*
7 Entrée en vigueur ... **15**
8 Annexe: Liste des modèles ... **16**

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



Art. 34, al. 2, OFPr
Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

4.1.6 Position 4 Entretien professionnel sur les tâches d'examen des positions 2 et 3

Position	*Sous-positions*	*Désignation*	*Pondération en %*	*Durée en minutes*
Entretien professionnel Production	**4.1**	Entretien professionnel sur les tâches de la position 2	**50 %**	**30**
	4.2	Entretien professionnel sur les tâches de la position 3	**50 %**	**30**

L'entretien professionnel est divisé en deux sous-positions. La sous-position 4.1 comprend la position 2 (DCO b, e, f, h et i) et la sous-position 4.2 la position 3 (DCO a, b, c, d et g).

L'entretien professionnel a lieu sur place dans le cadre du TPP et porte sur les tâches (exécution et résultat) de la position correspondante. Il est effectué par position après l'exécution et la conclusion des tâches d'examen.

L'entretien professionnel sert à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec les tâches exécutées.

Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sur: évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète des tâches.

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions (selon l'Ordonnance sur la formation)

L'examen partiel dure **16 heures** et est réalisé de manière centralisée. Il se déroule en 2 parties, à différentes saisons. Les travaux relatifs à la sous-position 3.2 ont lieu en février/mars. Les travaux relatifs à la position 2 et aux sous-positions 3.1 ainsi qu'aux positions 1 et 4 ont lieu en mai/juin.

Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	*Domaines de compétences opérationnelles*	*Pondération en %*	*Durée en minutes*
1	Organisation des travaux (b)	**10**	**30**
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (j) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	**35**	**450**
3	Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols (d) Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (k)	**35**	**420**
4	Entretien professionnel	**20**	**60**

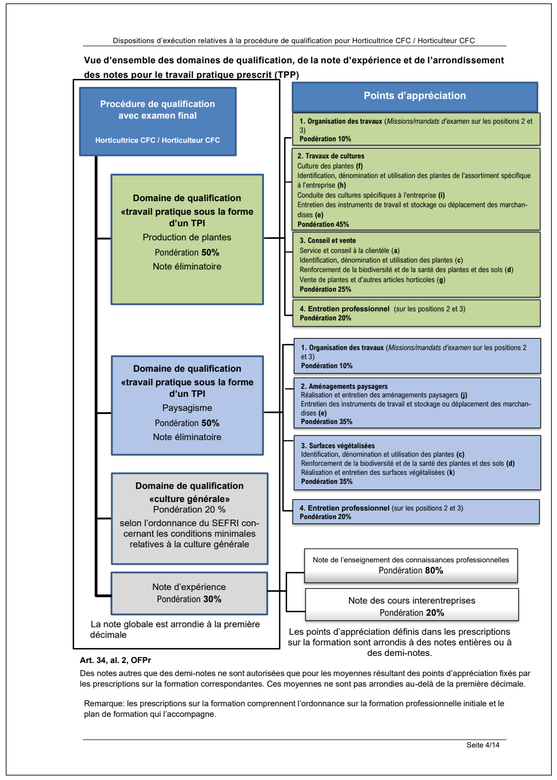
Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)[3].

[3] La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Extrait des Dispositions d'exécution

- Aperçu des domaines de qualification et note d'expérience pour le travail pratique prescrit (TPP) [à partir de la page 3]



Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice CFC / Horticulteur CFC

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)

Procédure de qualification avec examen final

Horticultrice CFC / Horticulteur CFC

Domaine de qualification «travail pratique sous la forme d'un TPI
Production de plantes
Pondération **50%**
Note éliminatoire

Domaine de qualification «travail pratique sous la forme d'un TPI
Paysagisme
Pondération **50%**
Note éliminatoire

Domaine de qualification «culture générale»
Pondération 20 %
selon l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale

Note d'expérience
Pondération **30%**

La note globale est arrondie à la première décimale

Points d'appréciation

1. Organisation des travaux (*Missions/mandats d'examen* sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Travaux de cultures
Culture des plantes **(f)**
Identification, dénomination et utilisation des plantes de l'assortiment spécifique à l'entreprise **(h)**
Conduite des cultures spécifiques à l'entreprise **(i)**
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises **(e)**
Pondération 45%

3. Conseil et vente
Service et conseil à la clientèle **(a)**
Identification, dénomination et utilisation des plantes **(c)**
Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols **(d)**
Vente de plantes et d'autres articles horticoles **(g)**
Pondération 25%

4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

1. Organisation des travaux (*Missions/mandats d'examen* sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Aménagements paysagers
Réalisation et entretien des aménagements paysagers **(j)**
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises **(e)**
Pondération 35%

3. Surfaces végétalisées
Identification, dénomination et utilisation des plantes **(c)**
Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols **(d)**
Réalisation et entretien des surfaces végétalisées **(k)**
Pondération 35%

4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

Note de l'enseignement des connaissances professionnelles
Pondération **80%**

Note des cours interentreprises
Pondération **20%**

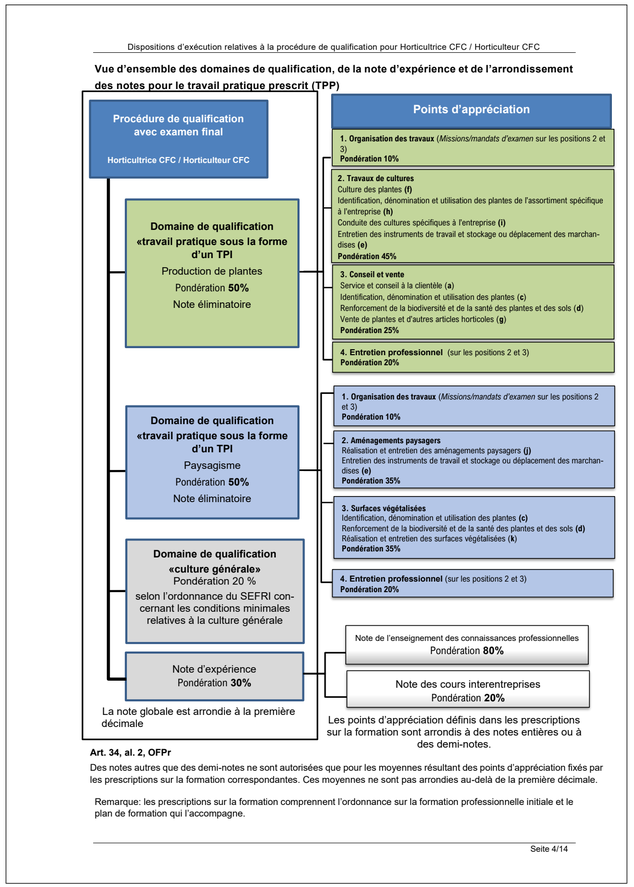
Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.

Art. 34, al. 2, OFPr
Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

Seite 4/14

Dispositions d'exécution CFC page 4



Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice CFC / Horticulteur CFC

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)

Procédure de qualification avec examen final
Horticultrice CFC / Horticulteur CFC

Domaine de qualification «travail pratique sous la forme d'un TPI
Production de plantes
Pondération **50%**
Note éliminatoire

Domaine de qualification «travail pratique sous la forme d'un TPI
Paysagisme
Pondération **50%**
Note éliminatoire

Domaine de qualification «culture générale»
Pondération 20 %
selon l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale

Note d'expérience
Pondération **30%**

La note globale est arrondie à la première décimale

Points d'appréciation

1. Organisation des travaux (*Missions/mandats d'examen* sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Travaux de cultures
Culture des plantes **(f)**
Identification, dénomination et utilisation des plantes de l'assortiment spécifique à l'entreprise **(h)**
Conduite des cultures spécifiques à l'entreprise **(i)**
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises **(e)**
Pondération 45%

3. Conseil et vente
Service et conseil à la clientèle **(a)**
Identification, dénomination et utilisation des plantes **(c)**
Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols **(d)**
Vente de plantes et d'autres articles horticoles **(g)**
Pondération 25%

4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

1. Organisation des travaux (*Missions/mandats d'examen* sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Aménagements paysagers
Réalisation et entretien des aménagements paysagers **(j)**
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises **(e)**
Pondération 35%

3. Surfaces végétalisées
Identification, dénomination et utilisation des plantes **(c)**
Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols **(d)**
Réalisation et entretien des surfaces végétalisées **(k)**
Pondération 35%

4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

Note de l'enseignement des connaissances professionnelles
Pondération **80%**

Note des cours interentreprises
Pondération **20%**

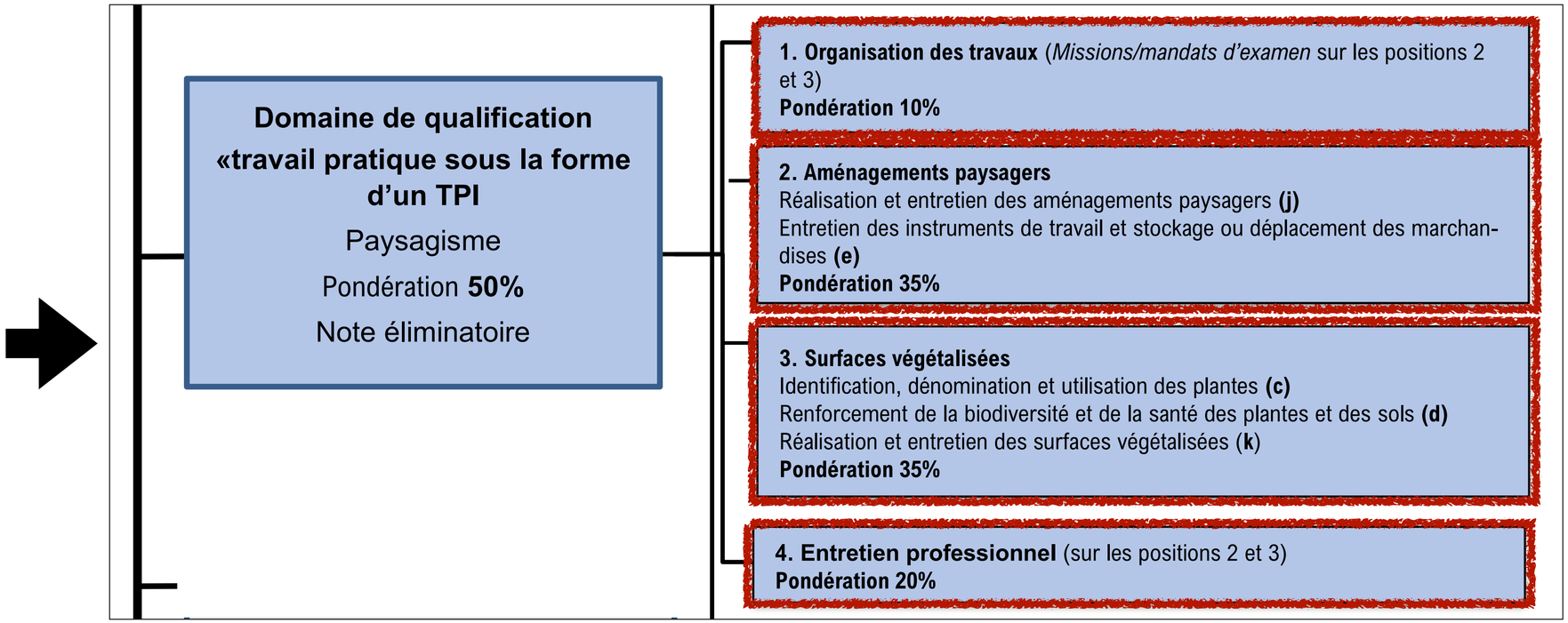
Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.

Art. 34, al. 2, OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

Seite 4/14



OFPr art. 18

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Organisation des travaux	10 %
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers	35 %
	Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	
3	Identification, dénomination et utilisation des plantes	35 %
	Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols	
	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	
4	Entretien professionnel	20 %

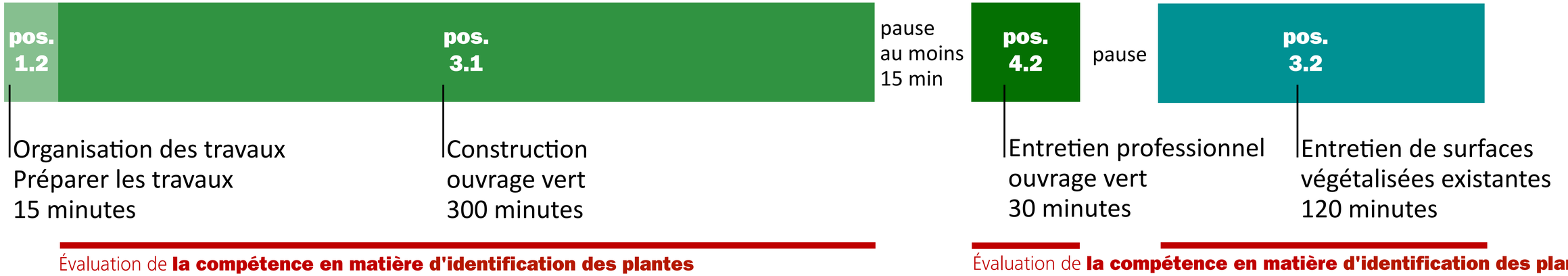
PQ paysagisme CFC [OFPr 2024]

Évaluer les compétences en matière d'identification des plantes

TPP position 2 - ouvrage gris (465 min)



TPP position 3 - ouvrage vert (435 min - pos. 1.2/3.1 + 3.2)



Informations PQ CFC [OFPr24]

TPP pos 2 | ouvrage gris

JardinSuisse

La nouvelle PQ paysagisme CFC

Déroulement du PQ paysagisme CFC à partir de 2027

fin février/mars

jour 1

vert

120 minutes
ou 2 heures

Soin et entretien des espaces verts
Évaluer les compétences en matière d'identification des plantes

mai/juin

jour 2

ouvrage gris **EP**

465 minutes 30 min
ou 7 heures 45 minutes

Réalisation de revêtements, Construction de murs, d'escaliers, des finitions et drainages

mai/juin

jour 3

ouvrage vert **EP**

315 minutes 30 min
ou 5 heures 15 min

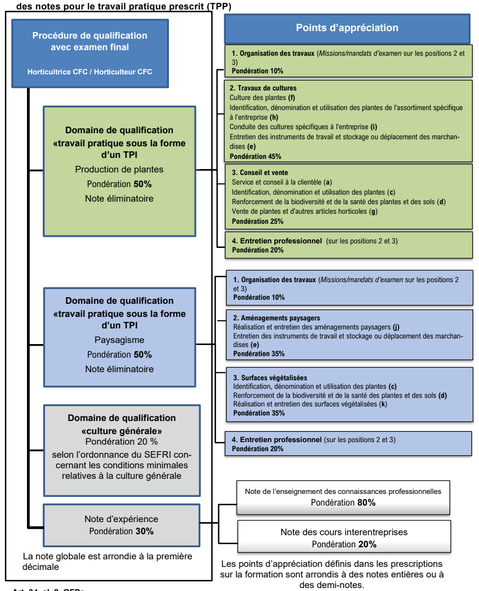
Réalisation des espaces verts
Évaluer les compétences en matière d'identification des plantes

Ouvrage gris (pos 2)

Extrait des dispositions d'exécution TPP pos. 2

- chapitre 4.2 | TPP pos 2 TPP ouvrage gris [pages 3, page 10 jusqu'à page 12]

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



La note globale est arrondie à la première décimale

Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.

Art. 34, al. 2, OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

4.1.6 Position 4 Entretien professionnel sur les tâches d'examen des positions 2 et 3

Position	Sous-positions	Désignation	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Production	4.1	Entretien professionnel sur les tâches de la position 2	50 %	30
	4.2	Entretien professionnel sur les tâches de la position 3	50 %	30

L'entretien professionnel est divisé en deux sous-positions. La sous-position 4.1 comprend la position 2 (DCO b, e, f, h et i) et la sous-position 4.2 la position 3 (DCO a, b, c, d et g).

L'entretien professionnel a lieu sur place dans le cadre du TPP et porte sur les tâches (exécution et résultat) de la position correspondante. Il est effectué par position après l'exécution et la conclusion des tâches d'examen.

L'entretien professionnel sert à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec les tâches exécutées.

Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sur: évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète des tâches.

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions (selon l'Ordonnance sur la formation)

L'examen partiel dure **16 heures** et est réalisé de manière centralisée. Il se déroule en 2 parties, à différentes saisons. Les travaux relatifs à la sous-position 3.2 ont lieu en février/mars. Les travaux relatifs à la position 2 et aux sous-positions 3.1 ainsi qu'aux positions 1 et 4 ont lieu en mai/juin.

Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	30
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (j) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	450
3	Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols (d) Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (k)	35	420
4	Entretien professionnel	20	60

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)[3].

[3] La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*

4.2.2 Sous-positions par position

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
b. Organisation des travaux	1.1	*Préparation pour position 2* b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	15
	1.2	*Préparation pour sous-position 3.1* b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	15

Position 2 – ouvrage gris

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
j. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2.1	*Préparer* j1 Comparer les plans d'exécution avec les conditions réelles sur le terrain et calculer les quantités de matériaux nécessaires. j2 Préparer le chantier et piqueter l'emplacement des ouvrages sur le terrain.	20	60
e. Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	2.2	*Réalisation d'un ouvrage* j4 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux. j5 Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager. j6 Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin. e3 Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les revaloriser, les recycler ou les éliminer.	80	390

Position 3 – ouvrage vert

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
c. Identification, dénomination et utilisation des plantes d. Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols k. Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	3.1	*Réalisation des surfaces végétalisées* (ouvrage vert) k2 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis. c1 Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d'emplacement. d1 Favoriser la biodiversité et les milieux de vie respectueux de la nature. d2 Promouvoir la santé des plantes. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable.	65	300
	3.2	*Entretien des surfaces végétalisées* k1 Recenser les plantations existantes, les protéger et les développer. k3 Entretenir les surfaces végétalisées. c1 Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d'emplacement. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable. d5 Valoriser les matériaux organiques et les réintroduire dans le cycle naturel.	35	120

Position 4 – Entretien professionnel sur les tâches d'examen de la position 2 et de la sous-position 3.1

Position	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Paysagisme	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	30
	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (sous-position 3.1)	50	30

L'entretien professionnel est divisé en 2 sous-positions. La sous-position 4.1 comprend la position d'examen 2 (DCO j et e). La sous-position 4.2 comprend la sous-position 3.1 (DCO c, d et k).

L'entretien professionnel se réfère à l'ouvrage respectif (exécution et résultat) de la position correspondante. Il a lieu dans le cadre du TPP à l'endroit de réalisation de l'ouvrage.

L'entretien professionnel sert à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec l'ouvrage exécuté.

Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sur: évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète de l'ouvrage.

4.3 Moyens auxiliaires

Seuls les moyens auxiliaires autorisés mentionnés dans la convocation à l'examen sont autorisés pour les positions 1, 2 et 3. L'entretien professionnel a lieu sans moyens auxiliaires. Les moyens auxiliaires suivants peuvent être utilisés sous leur forme analogique et/ou numérique:

- Portfolio axé sur les plantes
- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises
- Recueil de formules
- Moyen auxiliaire pour l'identification des plantes

Pour l'entretien professionnel de la position 4, les moyens auxiliaires suivants sont autorisés:

- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises

4.4 Domaine de qualification Culture générale

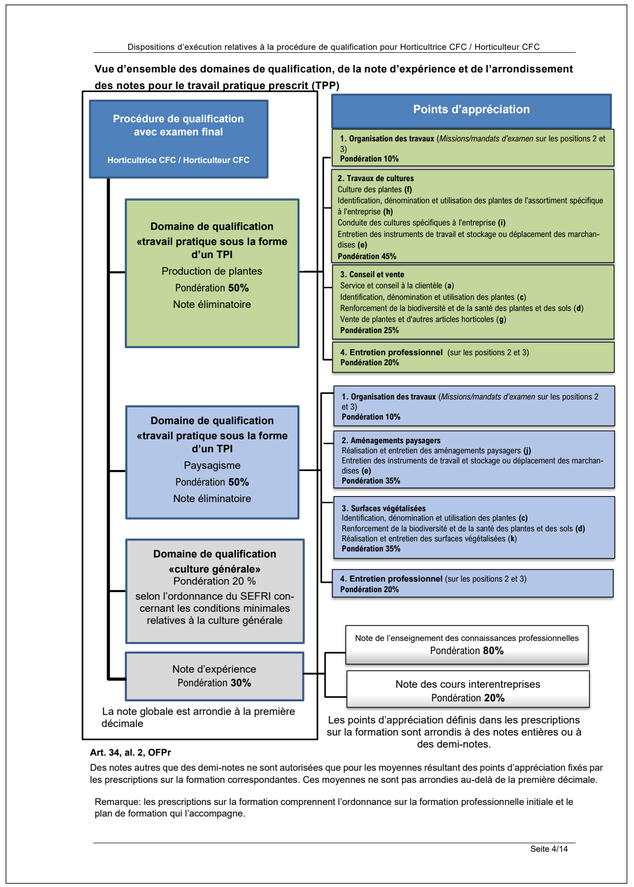
Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

5 Note d'expérience

La note d'expérience est définie dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. La feuille de notes requise pour le calcul de la note d'expérience est disponible à l'adresse suivante: http://qv.berufsbildung.ch. La note d'expérience est la moyenne, arrondie à la première décimale, de la somme des notes suivantes, pondérées selon le barème ci-dessous:

Sous-positions	Désignation	Pondération
1	Note de l'enseignement des connaissances professionnelles	80 %
2	Note des cours interentreprises	20 %

Dispositions d'exécution CFC page 4



Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice CFC / Horticulteur CFC

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)

Procédure de qualification avec examen final

Horticultrice CFC / Horticulteur CFC

Domaine de qualification «travail pratique sous la forme d'un TPI
Production de plantes
Pondération **50%**
Note éliminatoire

Domaine de qualification «travail pratique sous la forme d'un TPI
Paysagisme
Pondération **50%**
Note éliminatoire

Domaine de qualification «culture générale»
Pondération 20 %
selon l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale

Note d'expérience
Pondération **30%**

La note globale est arrondie à la première décimale

Points d'appréciation

1. Organisation des travaux (*Missions/mandats d'examen* sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Travaux de cultures
Culture des plantes **(f)**
Identification, dénomination et utilisation des plantes de l'assortiment spécifique à l'entreprise **(h)**
Conduite des cultures spécifiques à l'entreprise **(i)**
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises **(e)**
Pondération 45%

3. Conseil et vente
Service et conseil à la clientèle **(a)**
Identification, dénomination et utilisation des plantes **(c)**
Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols **(d)**
Vente de plantes et d'autres articles horticoles **(g)**
Pondération 25%

4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

1. Organisation des travaux (*Missions/mandats d'examen* sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Aménagements paysagers
Réalisation et entretien des aménagements paysagers **(j)**
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises **(e)**
Pondération 35%

3. Surfaces végétalisées
Identification, dénomination et utilisation des plantes **(c)**
Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols **(d)**
Réalisation et entretien des surfaces végétalisées **(k)**
Pondération 35%

4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

Note de l'enseignement des connaissances professionnelles
Pondération **80%**

Note des cours interentreprises
Pondération **20%**

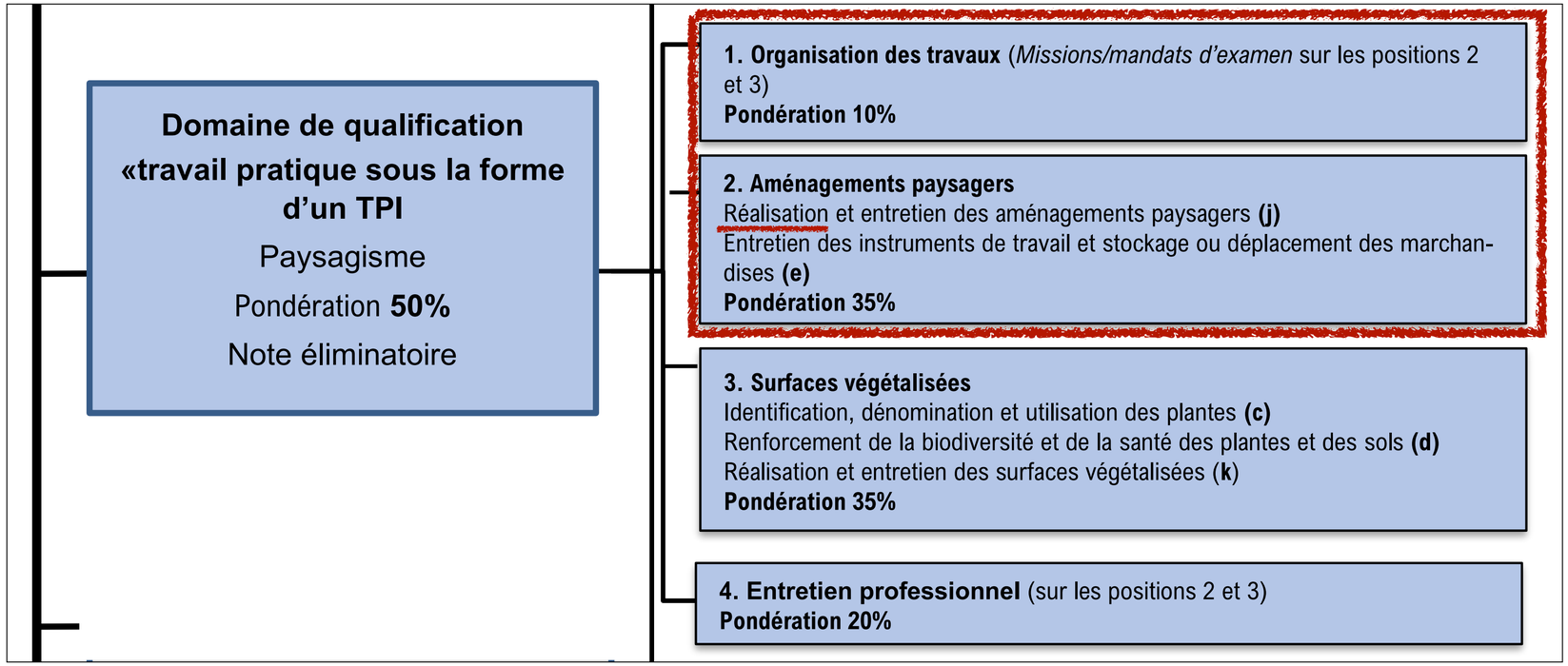
Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.

Art. 34, al. 2, OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

Seite 4/14



OFPr art. 18

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Organisation des travaux	10 %
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers	35 %
	Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	
3	Identification, dénomination et utilisation des plantes	35 %
	Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols	
	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	
4	Entretien professionnel	20 %

4.2.1 Positions

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (**b**)	10	15 (30)
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (**j**) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement marchandises (**e**)	35	450
4	Entretien professionnel	20	30 (60)

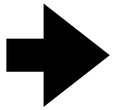
4.2.2 Sous-positions

Position (DCO)	sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(1) **b** Organisation des travaux	1.1	*Préparation pour position 2*: b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	15

Position (DCO)	sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(2) **j** Réalisation et entretien des aménagements paysagers (2) **e** Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	2.1	*Préparer*: j1 Comparer les plans d'exécution avec les conditions réelles sur le terrain et calculer les quantités de matériaux nécessaires. j2 Préparer le chantier et piqueter l'emplacement des ouvrages sur le terrain	20	60
	2.2	*Réalisation d'un ouvrage*: j4 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux. j5 Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement pays. j6 Construire et entretenir le mobilier et l'équipement j7 Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les revaloriser, les recycler ou les éliminer.	80	390

Dispositions d’exécution CFC

Compétences opérationnelles
Préparer: j1 Comparer les plans d’exécution avec les conditions réelles sur le terrain et calculer les quantités de matériaux nécessaires. j2 Préparer le chantier et piqueter l’emplacement des ouvrages sur le terrain.
Réalisation d'un ouvrage: j4 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l’évacuation des eaux. j5 Construire et entretenir les ouvrages d’aménagement pays. j6 Construire et entretenir le mobilier et l’équipement j7 Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les revaloriser, les recycler ou les éliminer.



Plan de formation CFC

Compétence opérationnelle j5: Construire et entretenir les ouvrages d’aménagement paysager.

Les horticulteurs CFC réalisent les travaux d'excavation et de fondation pour les ouvrages d’aménagement paysager (bordures, murs, revêtements de sol et escaliers) ; ils construisent ces ouvrages conformément aux indications sur les plans. Ils nettoient et entretiennent des ouvrages existants, ils veillent à ce qu’ils puissent être utilisés en toute sécurité.

N°	*Objectifs évaluateurs Entreprise*	*Objectifs évaluateurs École professionnelle*	*Objectifs évaluateurs CI*
j5.1	J'effectue les travaux d'excavation et je prépare le sol de fondation de sorte qu’il puisse résister aux forces exercées par la construction, conformément aux indications sur les plans. (C3)	J'explique les exigences en matière de sol de fondation, en me référant aux normes correspondantes. (C2)	
j5.2		Je distingue différentes classes de charge, je les répartis en fonction des différentes exigences et j'explique la signification des valeurs S et T. (C2)	
j5.3	Je construis les fondations requises conformément aux indications du plan. (C3)	Je décris la fonction et la structure des fondations pour les ouvrages d’aménagement paysager en tenant compte des normes. (C2)	Je construis les fondations conformément aux plans. (C3)
j5.4		J'explique les avantages et les inconvénients des matériaux de fondation, ainsi que les épaisseurs de couches et les possibilités de compactage en fonction de l’utilisation prévue. (C2)	
j5.5	Je travaille différents matériaux pour la construction d'ouvrages d’aménagement paysager, à l'aide d'outils et d’engins ou machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)	Je distingue différents matériaux de construction pour les ouvrages d’aménagement paysager et les classe en fonction de leur utilisation. (C2)	Je travaille différents matériaux pour la construction d'ouvrages d’aménagement paysager, à l'aide d'outils, d’engins et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)
j5.6	Je construis des escaliers à l'aide d'outils, d’engins et de machines appropriés, conformément aux indications d’un plan. (C3)	Je décris le mode de construction des escaliers et j'établis les calculs nécessaires. (C3)	Je construis des escaliers à l'aide d'outils, d’engins et de machines appropriés, conformément aux indications d’un plan. (C3)
j5.7	Je construis des murs et des ouvrages de stabilisation des talus à l'aide d'outils, d’engins et de ma-	Je décris le mode de construction des murs et des ouvrages de stabilisation des talus et j'établis les	Je construis des murs et des ouvrages de stabilisation des talus à l'aide d'outils, d’engins et de ma-

Extrait du plan de formation CFC pages 47 - 49

PQ paysagisme CFC [OFPr 2024]

TPP position 2 - ouvrage gris (465 min)



Ouvrage gris (pos 2) - Conditions cadres

- Durée de l'examen: **465 minutes** resp. **7 heures 45 min**
- Surface de **5 - 10 m2**
- Pour réaliser l'épreuve, les candidats reçoivent un plan (plan d'ensemble et coupes) et les consignes correspondantes.
- **Seules les informations indispensables figurent sur les plans** (vérification des connaissances en construction)!
- Utilsation de machines uniquement pour les coupes (scies à eau, meules à disque)

Ouvrage gris (pos 2) - Conditions cadres

- Remarque:
 - Des conditions minimales ont été définies pour la mise en œuvre dans toute la Suisse: par exemple, m2 de revêtement en béton, m1 de bordure, etc.
 - Plans différents pendant la session PQ (par exemple, dimensions et hauteurs différentes)

Informations PQ CFC [OFPr24]

TPP pos 2 | ouvrage gris
Exemple de plan (plan série 0)

JardinSuisse

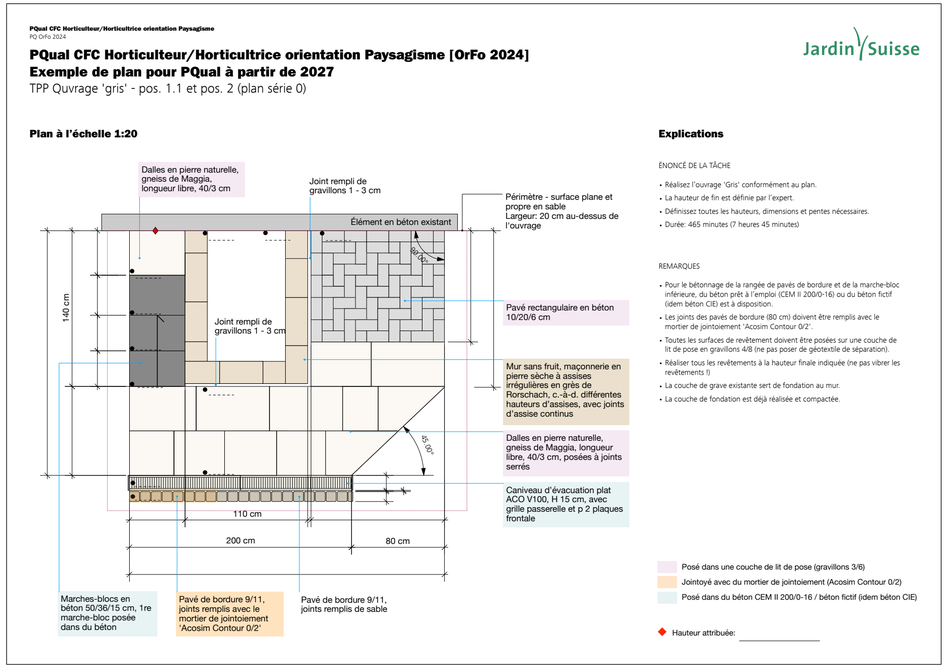
Exemple de plan - plan série 0

- Remarques concernant les plans types - Série de plans 0:
 - Ces plans sont destinés à s'entraîner et à se préparer au PQ!
 - Ces plans donnent un aperçu de ce à quoi peuvent ressembler les plans au PQ et de ce qui est exigé.
 - Les plans du PQ peuvent toutefois varier et présenter un aspect différent!
 - Attention :
 Au PQ, tous les candidat·e·s n'ont pas les mêmes plans!

Ouvrage gris (pos 2)

Exemple de plan Ouvrage gris - plan série 0

- Ce plan est disponible sur les sites web mentionnés!



PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme
PQ OrFo 2024

PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2027
TPP Quvrage 'gris' - pos. 1.1 et pos. 2 (plan série 0)

Jardin Suisse

Plan à l'échelle 1:20

Dalles en pierre naturelle, gneiss de Maggia, longueur libre, 40/3 cm
Joint rempli de gravillons 1 - 3 cm
Périmètre - surface plane et propre en sable
Largeur: 20 cm au-dessus de l'ouvrage
Élément en béton existant
Pavé rectangulaire en béton 10/20/6 cm
Joint rempli de gravillons 1 - 3 cm
Mur sans fruit, maçonnerie en pierre sèche à assises irrégulières en grès de Rorschach, c.-à-d. différentes hauteurs d'assises, avec joints d'assise continus
Dalles en pierre naturelle, gneiss de Maggia, longueur libre, 40/3 cm, posées à joints serrés
Caniveau d'évacuation plat ACO V100, H 15 cm, avec grille passerelle et p 2 plaques frontale
140 cm
45.00°
110 cm
200 cm
80 cm
Marches-blocs en béton 50/36/15 cm, 1re marche-bloc posée dans du béton
Pavé de bordure 9/11, joints remplis avec le mortier de jointoiement 'Acosim Contour 0/2'
Pavé de bordure 9/11, joints remplis de sable

Explications

ÉNONCÉ DE LA TÂCHE

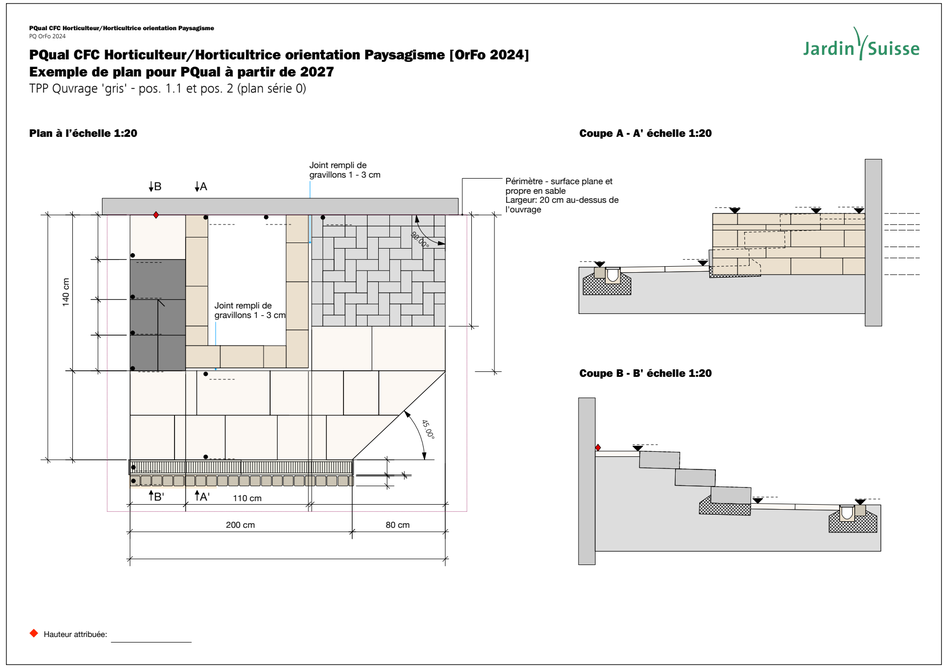
- Réalisez l'ouvrage 'Gris' conformément au plan.
- La hauteur de fin est définie par l'expert.
- Définissez toutes les hauteurs, dimensions et pentes nécessaires.
- Durée: 465 minutes (7 heures 45 minutes)

REMARQUES

- Pour le bétonnage de la rangée de pavés de bordure et de la marche-bloc inférieure, du béton prêt à l'emploi (CEM II 200/0-16) ou du béton fictif (idem béton CIE) est à disposition.
- Les joints des pavés de bordure (80 cm) doivent être remplis avec le mortier de jointoiement 'Acosim Contour 0/2'.
- Toutes les surfaces de revêtement doivent être posées sur une couche de lit de pose en gravillons 4/8 (ne pas poser de géotextile de séparation).
- Réaliser tous les revêtements à la hauteur finale indiquée (ne pas vibrer les revêtements !)
- La couche de grave existante sert de fondation au mur.
- La couche de fondation est déjà réalisée et compactée.

Posé dans une couche de lit de pose (gravillons 3/6)
Jointoyé avec du mortier de jointoiement (Acosim Contour 0/2)
Posé dans du béton CEM II 200/0-16 / béton fictif (idem béton CIE)

Hauteur attribuée: _____



PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme
PQ OrFo 2024

PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2027
TPP Quvrage 'gris' - pos. 1.1 et pos. 2 (plan série 0)

Jardin Suisse

Plan à l'échelle 1:20

B
A
Joint rempli de gravillons 1 - 3 cm
Périmètre - surface plane et propre en sable
Largeur: 20 cm au-dessus de l'ouvrage
140 cm
Joint rempli de gravillons 1 - 3 cm
45.00°
B'
A'
110 cm
200 cm
80 cm

Coupe A - A' échelle 1:20

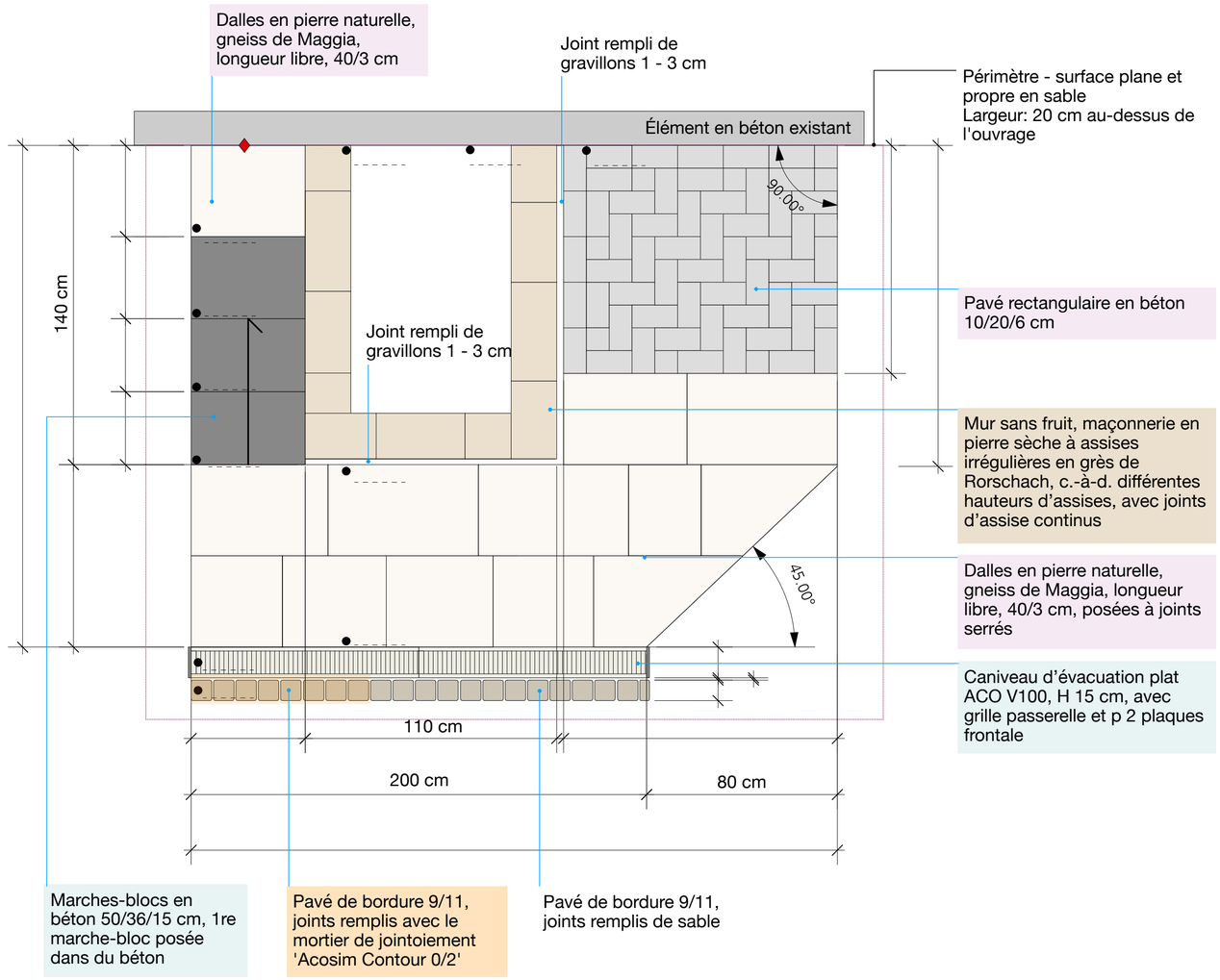
Coupe B - B' échelle 1:20

Hauteur attribuée: _____

PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2027

TPP Quvrage 'gris' - pos. 1.1 et pos. 2 (plan série 0)

Plan à l'échelle 1:20



Explications

ÉNONCÉ DE LA TÂCHE

- Réalisez l'ouvrage 'Gris' conformément au plan.
- La hauteur de fin est définie par l'expert.
- Définissez toutes les hauteurs, dimensions et pentes nécessaires.
- Durée: 465 minutes (7 heures 45 minutes)

REMARQUES

- Pour le bétonnage de la rangée de pavés de bordure et de la marche-bloc inférieure, du béton prêt à l'emploi (CEM II 200/0-16) ou du béton fictif (idem béton CIE) est à disposition.
- Les joints des pavés de bordure (80 cm) doivent être remplis avec le mortier de jointoiement 'Acosim Contour 0/2'.
- Toutes les surfaces de revêtement doivent être posées sur une couche de lit de pose en gravillons 4/8 (ne pas poser de géotextile de séparation).
- Réaliser tous les revêtements à la hauteur finale indiquée (ne pas vibrer les revêtements !)
- La couche de grave existante sert de fondation au mur.
- La couche de fondation est déjà réalisée et compactée.

Posé dans une couche de lit de pose (gravillons 3/6)

Jointoyé avec du mortier de jointoiement (Acosim Contour 0/2)

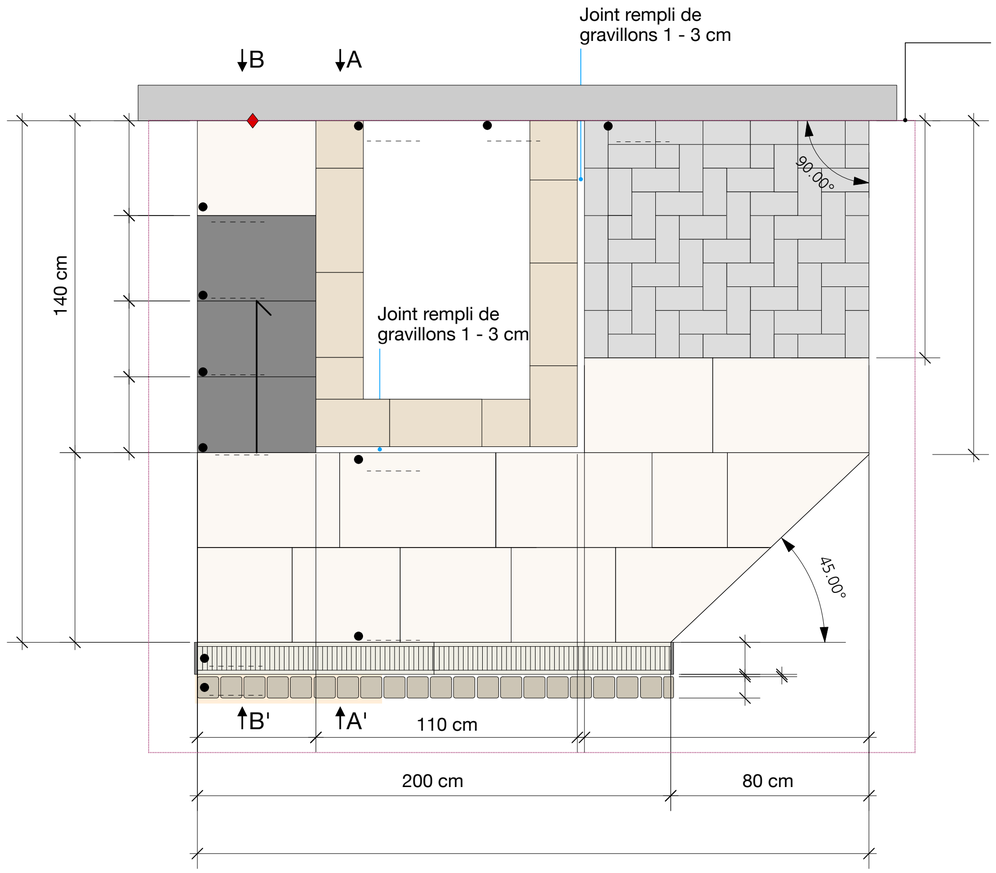
Posé dans du béton CEM II 200/0-16 / béton fictif (idem béton CIE)

Hauteur attribuée: _____

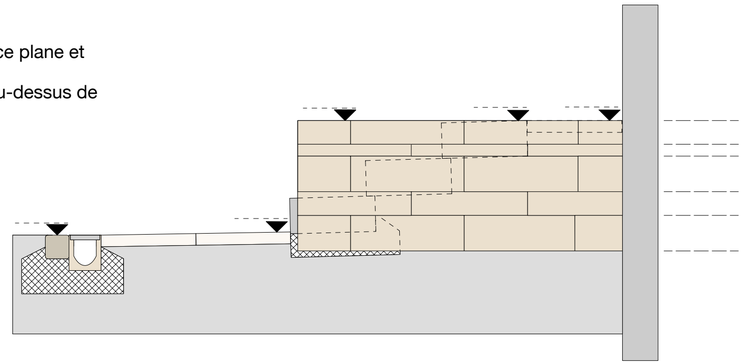
PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2027

TPP Quvrage 'gris' - pos. 1.1 et pos. 2 (plan série 0)

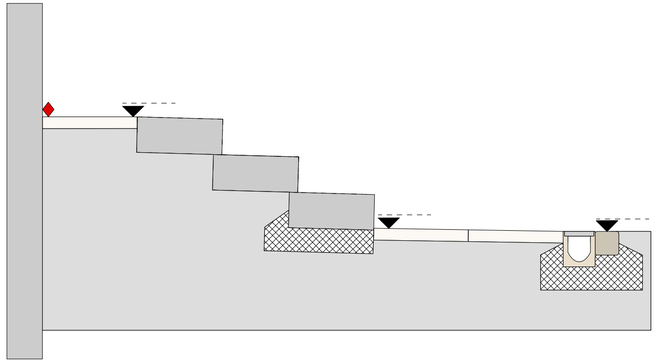
Plan à l'échelle 1:20



Coupe A - A' échelle 1:20

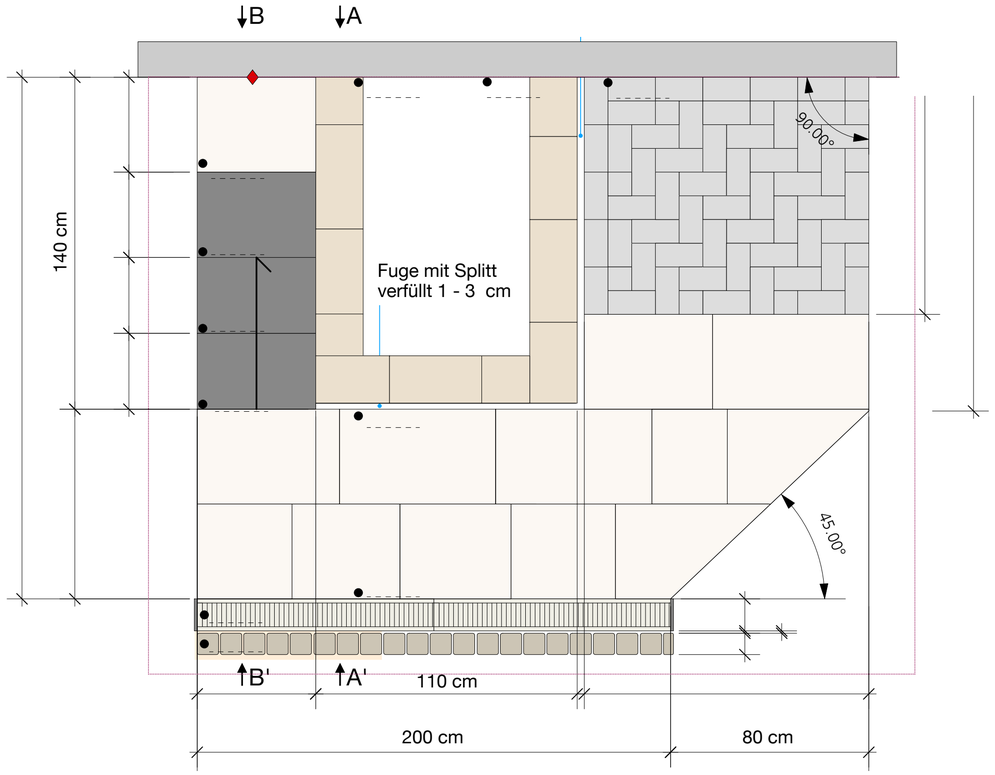


Coupe B - B' échelle 1:20



◆ Hauteur attribuée: _____

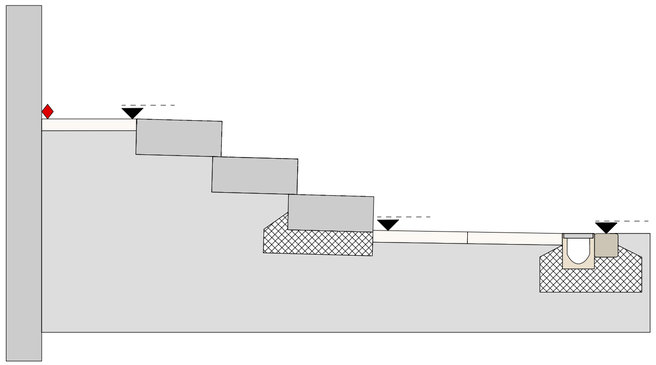
Plan à l’échelle 1:20



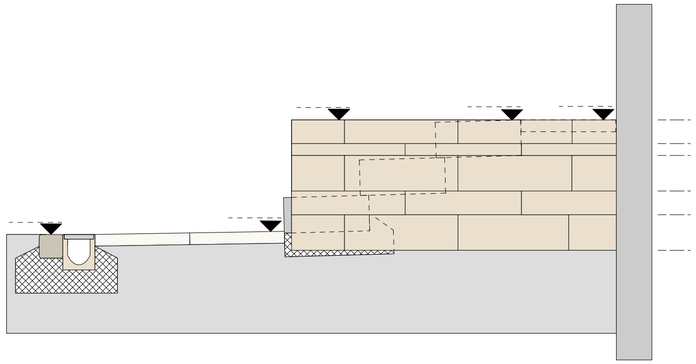




Coupe B - B' échelle 1:20



Coupe A - A' échelle 1:20




réalisé par des apprentis de 3e année
(LEHRE[plus])
BZ JSBB Bâle

Remarques :
Différences par rapport au plan : les
murs pignons manquent,
autres pierres naturelles (pavés, dalles)



réalisé par des apprentis de 3e année (LEHRE[plus])
BZ JSBB Bâle

Remarques :
Différences par rapport au plan : les murs pignons manquent,
autres pierres naturelles (pavés, dalles)


réalisé par des apprentis de 3e année
(LEHRE[plus])
BZ JSBB Bâle
Remarques :
Différences par rapport au plan : les
murs pignons manquent,
autres pierres naturelles (pavés, dalles)

Ouvrage gris (pos 2) - Synthèse

- Pos 2 (ouvrage gris) =
 identique à la PQ position 5 selon OFPr 2012'

- Surface: 5 - 10 m2
- Durée de l'examen: 465 minutes (7 heures 45 min)
- Construction de revêtements, de murs, d'escaliers et de systèmes de drainage/ équipements
- Durant l'entretien technique (30 min) faisant suite à la construction de l'ouvrage, les connaissances professionelles en lien avec l'ouvrage sont approfondies et évaluées à l'aide de questions sur la mise en oeuvre pratique.

Informations PQ CFC [OFPr24]

TPP pos 3.1 | ouvrage vert

JardinSuisse

La nouvelle PQ paysagisme CFC

Déroulement du PQ paysagisme CFC à partir de 2027

fin février/mars

jour 1

vert

120 minutes
ou 2 heures

Soin et entretien des
espaces verts
Évaluer les compétences
en matière d'identification des plantes

mai/juin

jour 2

ouvrage gris **EP**

465 minutes 30 min
ou 7 heures 45 minutes

Réalisation de revêtements, Construction
de murs, d'escaliers, des finitions et
drainages

mai/juin

jour 3

ouvrage vert **EP**

315 minutes 30 min
ou 5 heures 15 min

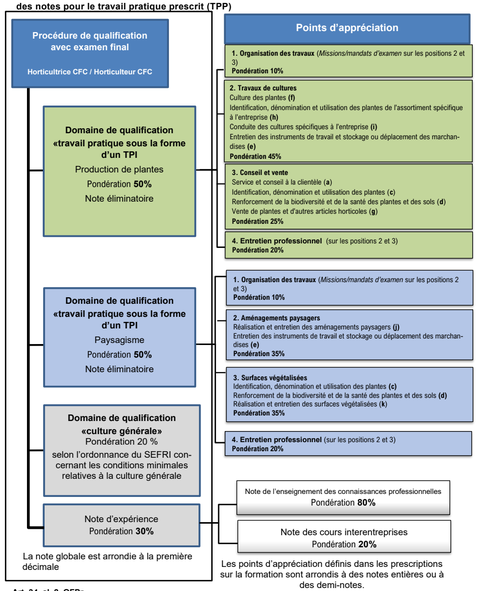
Réalisation des espaces verts
Évaluer les compétences
en matière d'identification des plantes

Partie verte (pos 3)

Extrait des dispositions d'exécution TPP pos. 2

- chapitre 4.2 | TPP pos 2 TPP ouvrage gris [pages 3, page 10 jusqu'à page 12]

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



Art. 34, al. 2, OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

4.1.6 Position 4 Entretien professionnel sur les tâches d'examen des positions 2 et 3

Position	Sous-positions	Désignation	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Production	4.1	Entretien professionnel sur les tâches de la position 2	50 %	30
	4.2	Entretien professionnel sur les tâches de la position 3	50 %	30

L'entretien professionnel est divisé en deux sous-positions. La sous-position 4.1 comprend la position 2 (DCO b, e, f, h et i) et la sous-position 4.2 la position 3 (DCO a, b, c, d et g).

L'entretien professionnel a lieu sur place dans le cadre du TPP et porte sur les tâches (exécution et résultat) de la position correspondante. Il est effectué par position après l'exécution et la conclusion des tâches d'examen.

L'entretien professionnel sert à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec les tâches exécutées.

Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sur: évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète des tâches.

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions (selon l'Ordonnance sur la formation)

L'examen partiel dure **16 heures** et est réalisé de manière centralisée. Il se déroule en 2 parties, à différentes saisons. Les travaux relatifs à la sous-position 3.2 ont lieu en février/mars. Les travaux relatifs à la position 2 et aux sous-positions 3.1 ainsi qu'aux positions 1 et 4 ont lieu en mai/juin.

Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	30
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (j) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	450
3	Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols (d) Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (k)	35	420
4	Entretien professionnel	20	60

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)[3].

[3] La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*

4.2.2 Sous-positions par position

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
b. Organisation des travaux	1.1	*Préparation pour position 2* b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	15
	1.2	*Préparation pour sous-position 3.1* b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	15

Position 2 – ouvrage gris

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
j. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2.1	*Préparer* j1 Comparer les plans d'exécution avec les conditions réelles sur le terrain et calculer les quantités de matériaux nécessaires. j2 Préparer le chantier et piqueter l'emplacement des ouvrages sur le terrain.	20	60
e. Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	2.2	*Réalisation d'un ouvrage* j4 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux. j5 Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager. j6 Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin. e3 Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les revaloriser, les recycler ou les éliminer.	80	390

Position 3 – ouvrage vert

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
c. Identification, dénomination et utilisation des plantes d. Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols k. Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	3.1	*Réalisation des surfaces végétalisées* (ouvrage vert) k2 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis. c1 Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d'emplacement. d1 Favoriser la biodiversité et les milieux de vie respectueux de la nature. d2 Promouvoir la santé des plantes. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable.	65	300
	3.2	*Entretien des surfaces végétalisées* k1 Recenser les plantations existantes, les protéger et les développer. k3 Entretenir les surfaces végétalisées. c1 Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d'emplacement. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable. d5 Valoriser les matériaux organiques et les réintroduire dans le cycle naturel.	35	120

Position 4 – Entretien professionnel sur les tâches d'examen de la position 2 et de la sous-position 3.1

Position	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Paysagisme	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	30
	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (sous-position 3.1)	50	30

L'entretien professionnel est divisé en 2 sous-positions. La sous-position 4.1 comprend la position d'examen 2 (DCO j et e). La sous-position 4.2 comprend la sous-position 3.1 (DCO c, d et k).

L'entretien professionnel se réfère à l'ouvrage respectif (exécution et résultat) de la position correspondante. Il a lieu dans le cadre du TPP à l'endroit de réalisation de l'ouvrage.

L'entretien professionnel sert à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec l'ouvrage exécuté.

Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sur: évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète de l'ouvrage.

4.3 Moyens auxiliaires

Seuls les moyens auxiliaires autorisés mentionnés dans la convocation à l'examen sont autorisés pour les positions 1, 2 et 3. L'entretien professionnel a lieu sans moyens auxiliaires. Les moyens auxiliaires suivants peuvent être utilisés sous leur forme analogique et/ou numérique:

- Portfolio axé sur les plantes
- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises
- Recueil de formules
- Moyen auxiliaire pour l'identification des plantes

Pour l'entretien professionnel de la position 4, les moyens auxiliaires suivants sont autorisés:

- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises

4.4 Domaine de qualification Culture générale

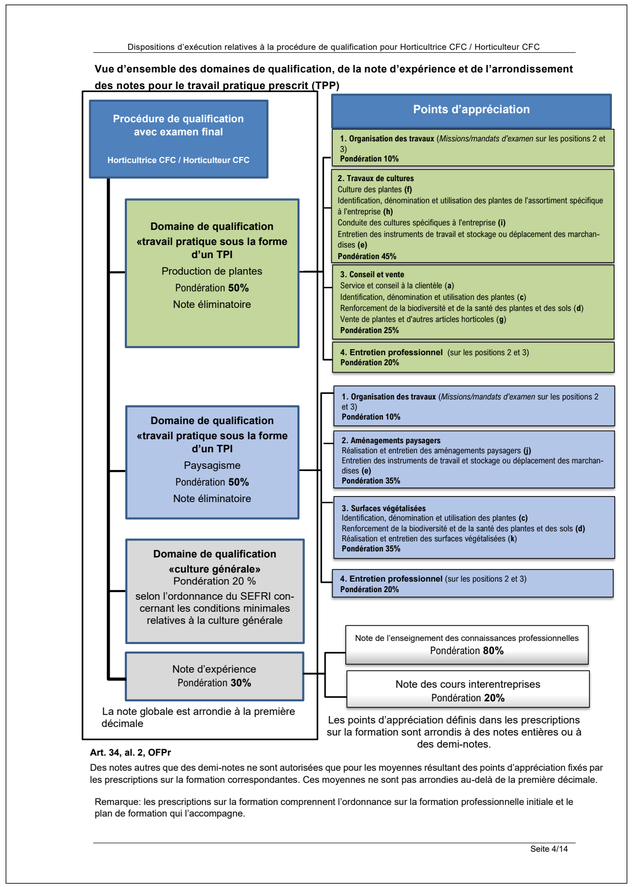
Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

5 Note d'expérience

La note d'expérience est définie dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. La feuille de notes requise pour le calcul de la note d'expérience est disponible à l'adresse suivante: http://gv.berufsbildung.ch. La note d'expérience est la moyenne, arrondie à la première décimale, de la somme des notes suivantes, pondérées selon le barème ci-dessous:

Sous-positions	Désignation	Pondération
1	Note de l'enseignement des connaissances professionnelles	80 %
2	Note des cours interentreprises	20 %

Dispositions d'exécution CFC page 4



Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice CFC / Horticulteur CFC

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)

Procédure de qualification avec examen final
Horticultrice CFC / Horticulteur CFC

Domaine de qualification «travail pratique sous la forme d'un TPI
Production de plantes
Pondération **50%**
Note éliminatoire

Domaine de qualification «travail pratique sous la forme d'un TPI
Paysagisme
Pondération **50%**
Note éliminatoire

Domaine de qualification «culture générale»
Pondération 20 %
selon l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale

Note d'expérience
Pondération **30%**

La note globale est arrondie à la première décimale

Points d'appréciation

1. Organisation des travaux (*Missions/mandats d'examen* sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Travaux de cultures
Culture des plantes **(f)**
Identification, dénomination et utilisation des plantes de l'assortiment spécifique à l'entreprise **(h)**
Conduite des cultures spécifiques à l'entreprise **(i)**
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises **(e)**
Pondération 45%

3. Conseil et vente
Service et conseil à la clientèle **(a)**
Identification, dénomination et utilisation des plantes **(c)**
Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols **(d)**
Vente de plantes et d'autres articles horticoles **(g)**
Pondération 25%

4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

1. Organisation des travaux (*Missions/mandats d'examen* sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Aménagements paysagers
Réalisation et entretien des aménagements paysagers **(j)**
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises **(e)**
Pondération 35%

3. Surfaces végétalisées
Identification, dénomination et utilisation des plantes **(c)**
Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols **(d)**
Réalisation et entretien des surfaces végétalisées **(k)**
Pondération 35%

4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

Note de l'enseignement des connaissances professionnelles
Pondération **80%**

Note des cours interentreprises
Pondération **20%**

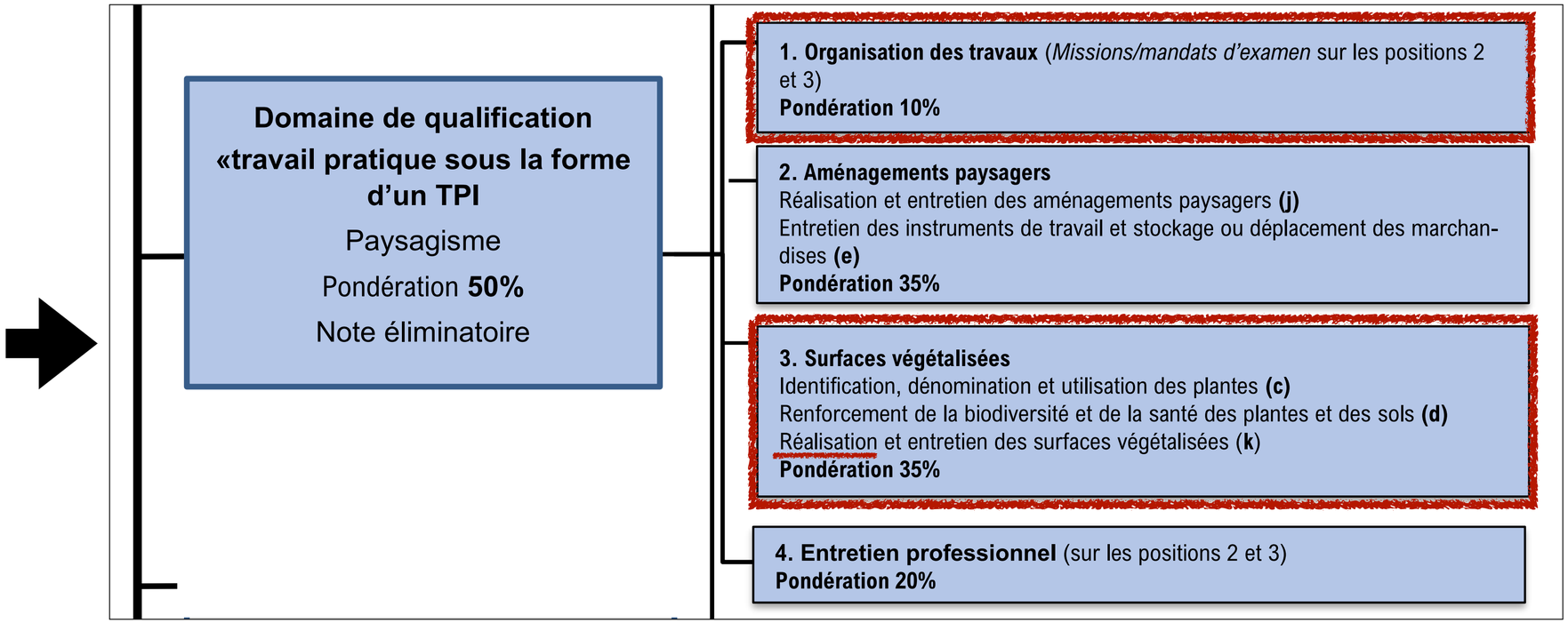
Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.

Art. 34, al. 2, OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

Seite 4/14



OFPr art. 18

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Organisation des travaux	10 %
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers	35 %
	Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	
3	Identification, dénomination et utilisation des plantes	35 %
	Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols	
	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	
4	Entretien professionnel	20 %

4.2.1 Positions

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (**b**)	10	15 (30)
3	Identification, dénomination et utilisation des plantes (**c**) Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols (**d**) Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (**k**)	35	450
4	Entretien professionnel	20	30 (60)

4.2.2 Sous-positions

Position (DCO)	sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(1) **b** Organisation des travaux	1.2	*Préparation pour position 2*: b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	15

Position (DCO)	sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(3) **c** Identification, dénomination et utilisation des plantes (3) **d** Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols (3) **k** Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	3.1	*Réalisation des surfaces végétalisées (ouvrage vert)*: k2 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis. c1 Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d'emplacement. d1 Favoriser la biodiversité et les milieux de vie respectueux de la nature d2 Promouvoir la santé des plantes. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable.	65	300

Dispositions d’exécution CFC

Compétences opérationnelles
Réalisation des surfaces végétalisées (ouvrage vert):
k2 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d’autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.
c1 Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d’emplacement.
d1 Favoriser la biodiversité et les milieux de vie respectueux de la nature
d2 Promouvoir la santé des plantes.
d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable.

Plan de formation CFC

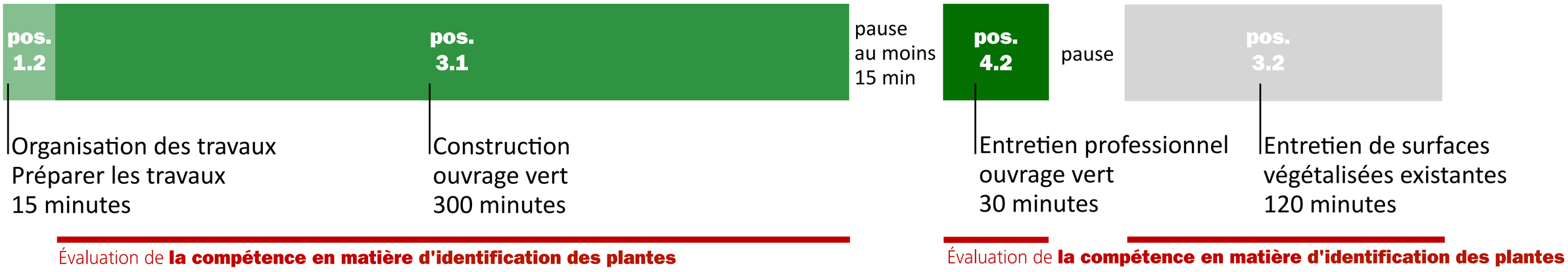
Compétence opérationnelle k2:
Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d’autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.

Les horticulteurs CFC travaillent les couches de support en vue de la végétalisation. Ils incorporent la quantité correcte d'engrais et de semences avec les moyens appropriés. Ils contrôlent les végétaux livrés et les mettent en place dans les règles de l'art. Les horticulteurs CFC entretiennent les surfaces végétalisées jusqu'à la remise au client.

N°	*Objectifs évaluateurs Entreprise*	*Objectifs évaluateurs École professionnelle*	*Objectifs évaluateurs CI*
k2.1	Je travaille et prépare les couches de support en vue de la végétalisation. (C3)	Je décris les exigences relatives à la structure des couches et les exigences de planéité correspondantes pour les différents types de végétalisation. (C2)	Je travaille et prépare les couches de support en vue de la végétalisation. (C3)
k2.2	Je choisis et calcule la quantité correcte d'engrais et de semences et je les répands avec les moyens appropriés. (C4)	Je distingue différents mélanges de semences et d'engrais, calcule la quantité correcte et décris leur utilisation. (C2)	Je choisis et calcule la quantité correcte d'engrais et de semences et je les répands conformément à la situation. (C3)
k2.3	Je contrôle et mets en place des végétaux précultivés prêts à l'emploi. (C3)	Je décris différents végétaux précultivés prêts à l'emploi ainsi que leurs caractéristiques de qualité et leurs propriétés. (C2)	Je contrôle et mets en place des végétaux précultivés prêts à l'emploi. (C3)
k2.4	J'entretiens les surfaces réalisées jusqu'à la remise au client. (C3)	Je décris les travaux nécessaires à l’entretien des surfaces végétalisées nouvellement créées. (C2)	
k2.5		Je décris les différentes groupes et qualités de plantes. (C2)	
k2.6	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante conformément au plan de plantation et j’attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)	J'interprète des plans de plantation et respecte les distances de plantation correspondantes, j'explique le déroulement des travaux de plantation étape par étape et je décris différents types d’attaches et de dispositifs de protection. (C2)	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante conformément au plan de plantation et j’attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)

PQ paysagisme CFC [OFPr 2024]

TPP position 3 - vert (435 min - pos. 1.2/3.1 + 3.2)



Ouvrage vert (pos 3.1) - Conditions cadres

- Durée de l'examen: **315 minutes** resp. **5 heures 15 min**
- Surface de: **20 - 25 m2**
- Dont environ 20 à 30 % de pelouse ou de prairie/pelouse fleurie.
- Pour réaliser l'épreuve, les candidats reçoivent un plan (plan d'ensemble et coupes) et les consignes correspondantes.
- **Toutes les informations importantes** figurent sur les plans **(à l'exception des noms des plantes)** Les dimensions sont définies et la forme de base est tracée.
- Pas d'utilisation de machines (motoculteurs)

Ouvrage vert (pos 3.1) - Conditions cadres

- Remarque:
 - Des conditions minimales ont été définies pour la mise en œuvre dans toute la Suisse. Par exemple: Nombre de plantes, etc.
 - Plans différents pendant la session PQ (par exemple, dimensions et hauteurs différentes)

Ouvrage vert (pos 3.1) - Compétence en matière de plantes

- Identification et dénomination des plantes:

 Temps supplémentaire pour l'identification des plantes avec aide numérique (inclus dans la durée totale de l'examen ouvrage vert)

- Noms des plantes: **noms botaniques et noms français**.

- Les tâches relatives à l' ouvrage vert seront conçues de manière à ce que les candidats **aient besoin de leurs connaissances et de leurs compétences en matière de plantes** pour réaliser les semis et les plantations selon les indications figurant sur le plan.

- Sélection appropriée et correcte des plantes.

- Les **entretiens techniques** oraux permettent de **contrôler**, **d'approfondir** et de **vérifier** les **compétences en matière de plantes**.

Ouvrage vert (pos 3.1) - Compétence en matière de plantes

- Identification et dénomination des plantes:

 Cette identification se fait durant le temps d'examen normal, avec temps supplémentaire.

- Les candidates disposent de suffisamment de temps pour identifier des plantes qu'ils ne connaissent pas.

- Identification des plantes à l'aide d'outils - Hypothèse:
 environ 1 - 2 minutes par plante

- **Dénominations des plantes au point 3.1:**
 au moins 30 plantes vivaces
 au moins 10 arbustes et arbres

 (Remarque : 10 mentions de Lavandula = 1 mention)

Informations PQ CFC [OFPr24]

TPP pos 3.1 | ouvrage vert
Exemple de plan (plan série 0)

JardinSuisse

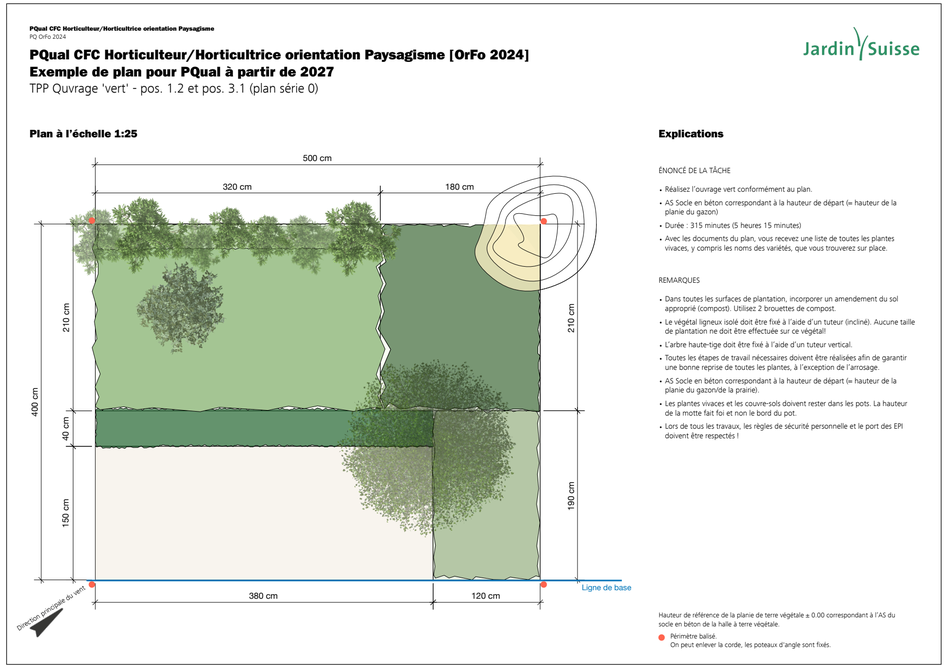
Exemple de plan - plan série 0

- Remarques concernant les plans types - Série de plans 0:
 - Ces plans sont destinés à s'entraîner et à se préparer au PQ!
 - Ces plans donnent un aperçu de ce à quoi peuvent ressembler les plans au PQ et de ce qui est exigé.
 - Les plans du PQ peuvent toutefois varier et présenter un aspect différent!
 - Attention :
 Au PQ, tous les candidat·e·s n'ont pas les mêmes plans!

Ouvrage vert (pos 3.1)

Exemple de plan Ouvrage vert - plan série 0

- Ce plan est disponible sur les sites web mentionnés!



PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme
PQ OrFo 2024

PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2027
TPP Quvrage 'vert' - pos. 1.2 et pos. 3.1 (plan série 0)

Plan à l'échelle 1:25

500 cm
320 cm
180 cm
210 cm
210 cm
400 cm
40 cm
150 cm
190 cm
380 cm
120 cm
Ligne de base
Direction principale du vert

Explications

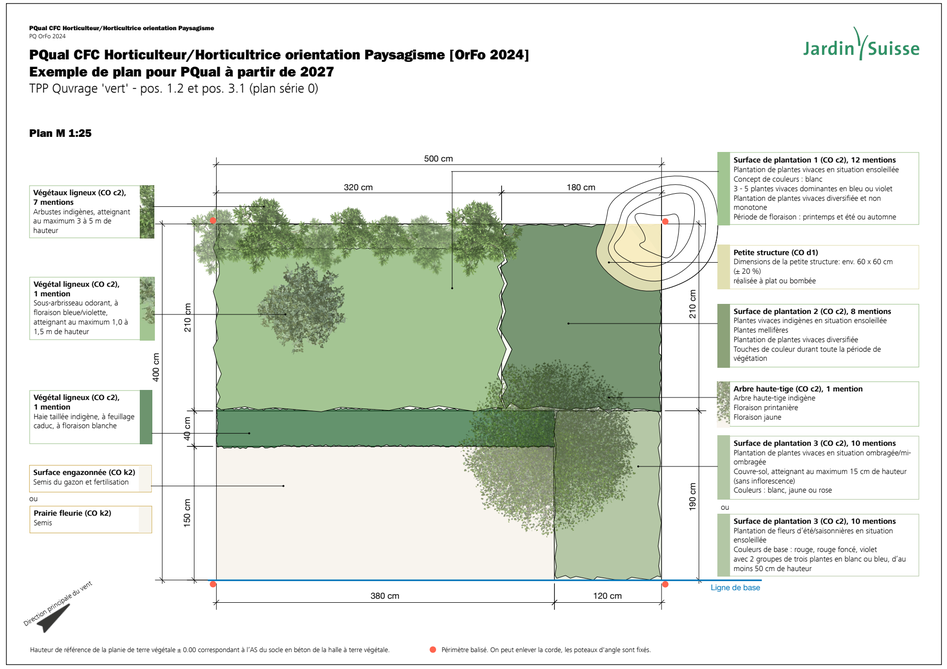
ÉNONCÉ DE LA TÂCHE

- Réalisez l'ouvrage vert conformément au plan.
- AS Socle en béton correspondant à la hauteur de départ (= hauteur de la planie du gazon)
- Durée : 315 minutes (5 heures 15 minutes)
- Avec les documents du plan, vous recevez une liste de toutes les plantes vivaces, y compris les noms des variétés, que vous trouverez sur place.

REMARQUES

- Dans toutes les surfaces de plantation, incorporer un amendement du sol approprié (compost). Utilisez 2 brouettes de compost.
- Le végétal ligneux isolé doit être fixé à l'aide d'un tuteur (incliné). Aucune taille de plantation ne doit être effectuée sur ce végétal!
- L'arbre haute-tige doit être fixé à l'aide d'un tuteur vertical.
- Toutes les étapes de travail nécessaires doivent être réalisées afin de garantir une bonne reprise de toutes les plantes, à l'exception de l'arrosage.
- AS Socle en béton correspondant à la hauteur de départ (= hauteur de la planie du gazon/de la prairie).
- Les plantes vivaces et les couvre-sols doivent rester dans les pots. La hauteur de la motte fait foi et non le bord du pot.
- Lors de tous les travaux, les règles de sécurité personnelle et le port des EPI doivent être respectés !

Hauteur de référence de la planie de terre végétale ± 0.00 correspondant à l'AS du socle en béton de la halle à terre végétale.
Périmètre balisé.
On peut enlever la corde, les poteaux d'angle sont fixés.



PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme
PQ OrFo 2024

PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2027
TPP Quvrage 'vert' - pos. 1.2 et pos. 3.1 (plan série 0)

Plan M 1:25

500 cm
320 cm
180 cm
210 cm
210 cm
400 cm
40 cm
150 cm
190 cm
380 cm
120 cm
Ligne de base
Direction principale du vert

Végétaux ligneux (CO c2), 7 mentions
Arbustes indigènes, atteignant au maximum 3 à 5 m de hauteur

Végétal ligneux (CO c2), 1 mention
Sous-arbrisseau odorant, à floraison bleue/violette, atteignant au maximum 1,0 à 1,5 m de hauteur

Végétal ligneux (CO c2), 1 mention
Haie taillée indigène, à feuillage caduc, à floraison blanche

Surface engazonnée (CO k2)
Semis du gazon et fertilisation

ou

Prairie fleurie (CO k2)
Semis

Surface de plantation 1 (CO c2), 12 mentions
Plantation de plantes vivaces en situation ensoleillée
Concept de couleurs : blanc
3 - 5 plantes vivaces dominantes en bleu ou violet
Plantation de plantes vivaces diversifiée et non monotone
Période de floraison : printemps et été ou automne

Petite structure (CO d1)
Dimensions de la petite structure: env. 60 x 60 cm (± 20 %)
réalisée à plat ou bombée

Surface de plantation 2 (CO c2), 8 mentions
Plantes vivaces indigènes en situation ensoleillée
Plantes mellifères
Plantation de plantes vivaces diversifiée
Touches de couleur durant toute la période de végétation

Arbre haute-tige (CO c2), 1 mention
Arbre haute-tige indigène
Floraison printanière
Floraison jaune

Surface de plantation 3 (CO c2), 10 mentions
Plantation de plantes vivaces en situation ombragée/mi-ombragée
Couvre-sol, atteignant au maximum 15 cm de hauteur (sans inflorescence)
Couleurs : blanc, jaune ou rose

ou

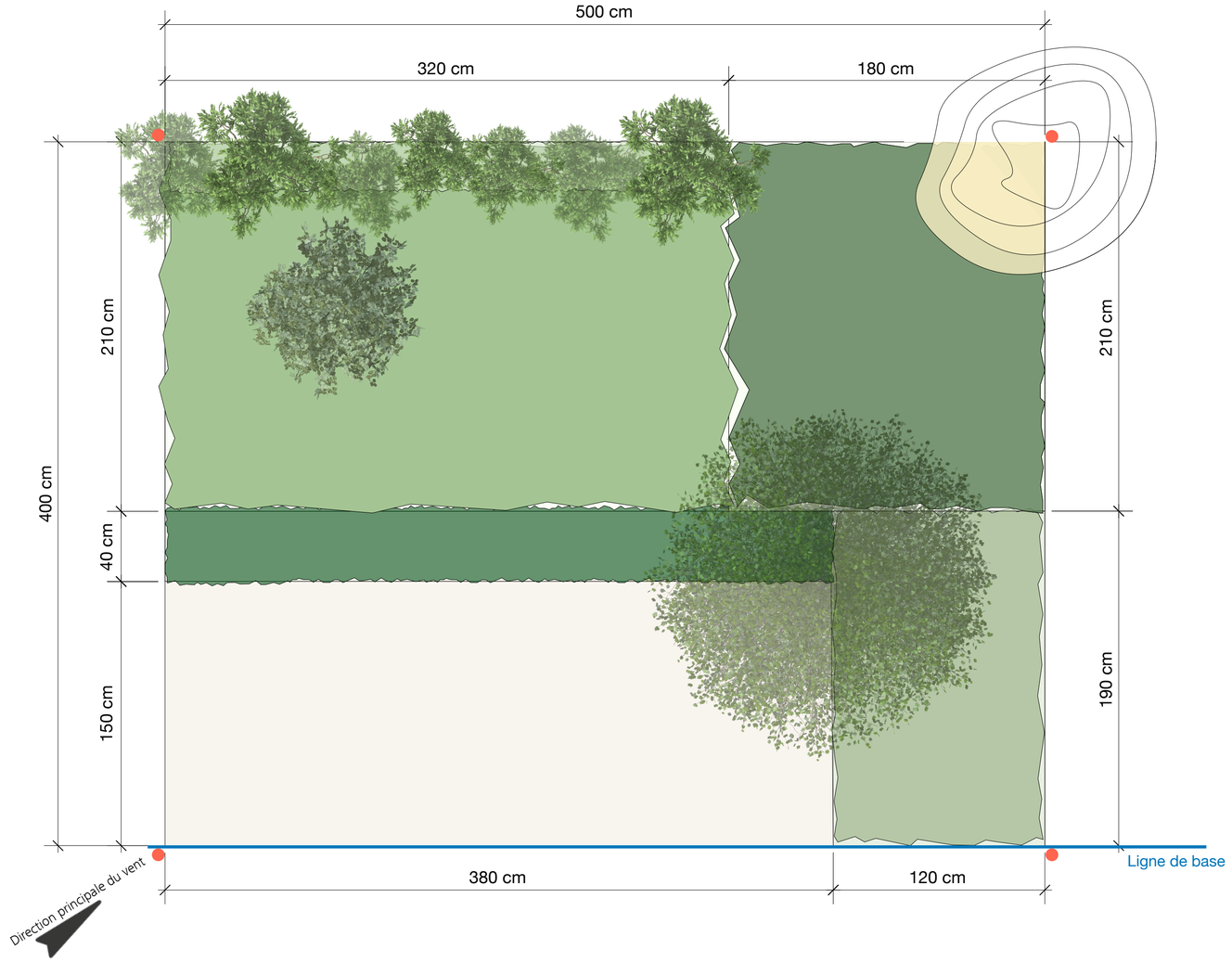
Surface de plantation 3 (CO c2), 10 mentions
Plantation de fleurs d'été/saisonnières en situation ensoleillée
Couleurs de base : rouge, rouge foncé, violet
avec 2 groupes de trois plantes en blanc ou bleu, d'au moins 50 cm de hauteur

Hauteur de référence de la planie de terre végétale ± 0.00 correspondant à l'AS du socle en béton de la halle à terre végétale.
Périmètre balisé. On peut enlever la corde, les poteaux d'angle sont fixés.

PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2027

TPP Quvrage 'vert' - pos. 1.2 et pos. 3.1 (plan série 0)

Plan à l'échelle 1:25



Explications

ÉNONCÉ DE LA TÂCHE

- Réalisez l'ouvrage vert conformément au plan.
- AS Socle en béton correspondant à la hauteur de départ (= hauteur de la planie du gazon)
- Durée : 315 minutes (5 heures 15 minutes)
- Avec les documents du plan, vous recevez une liste de toutes les plantes vivaces, y compris les noms des variétés, que vous trouverez sur place.

REMARQUES

- Dans toutes les surfaces de plantation, incorporer un amendement du sol approprié (compost). Utilisez 2 brouettes de compost.
- Le végétal ligneux isolé doit être fixé à l'aide d'un tuteur (incliné). Aucune taille de plantation ne doit être effectuée sur ce végétal!
- L'arbre haute-tige doit être fixé à l'aide d'un tuteur vertical.
- Toutes les étapes de travail nécessaires doivent être réalisées afin de garantir une bonne reprise de toutes les plantes, à l'exception de l'arrosage.
- AS Socle en béton correspondant à la hauteur de départ (= hauteur de la planie du gazon/de la prairie).
- Les plantes vivaces et les couvre-sols doivent rester dans les pots. La hauteur de la motte fait foi et non le bord du pot.
- Lors de tous les travaux, les règles de sécurité personnelle et le port des EPI doivent être respectés !

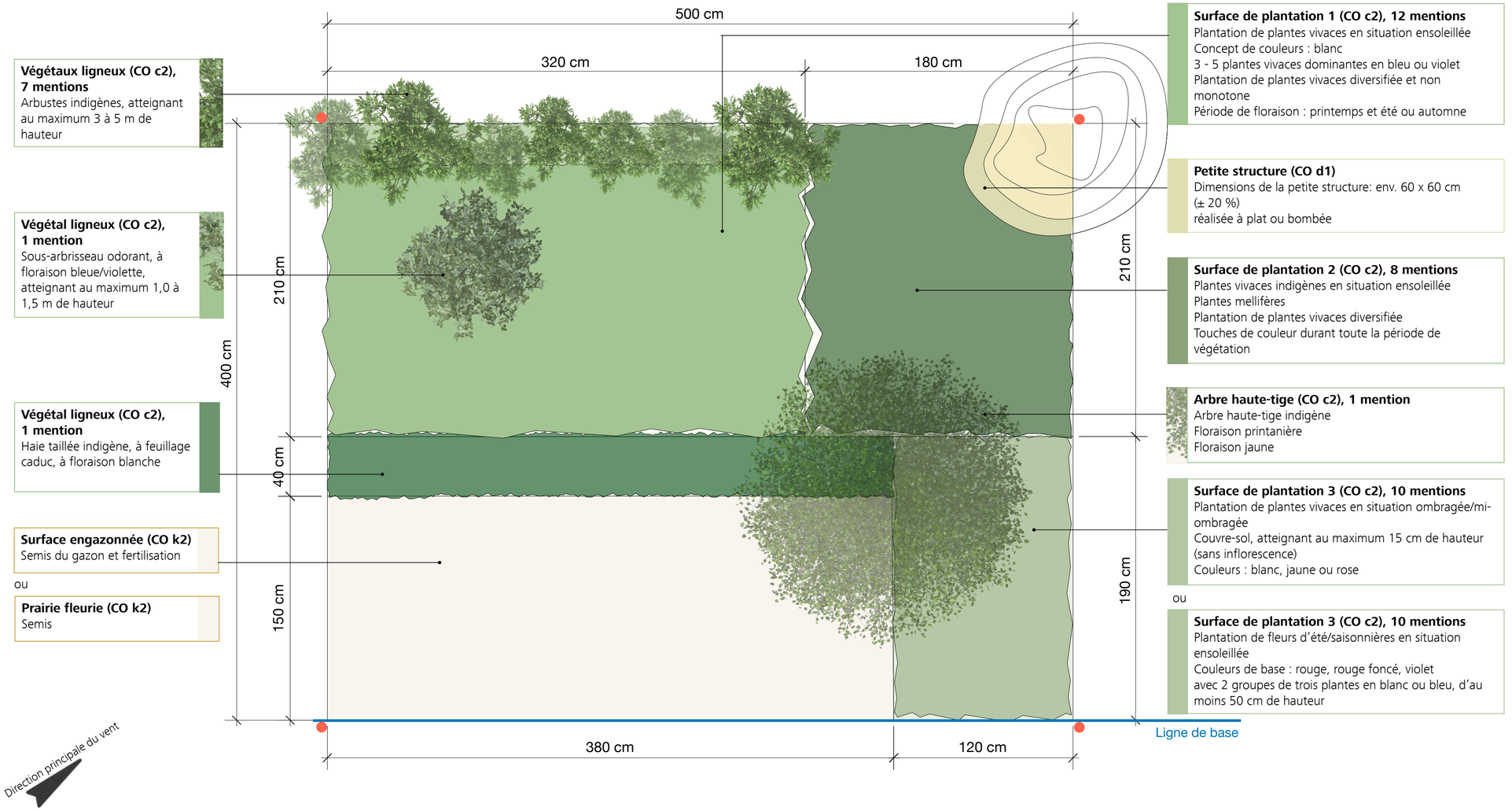
Hauteur de référence de la planie de terre végétale ± 0.00 correspondant à l'AS du socle en béton de la halle à terre végétale.

● Périmètre balisé.
On peut enlever la corde, les poteaux d'angle sont fixés.

PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2027

TPP Quvrage 'vert' - pos. 1.2 et pos. 3.1 (plan série 0)

Plan M 1:25



Végétaux ligneux (CO c2), 7 mentions
Arbustes indigènes, atteignant au maximum 3 à 5 m de hauteur

Végétal ligneux (CO c2), 1 mention
Sous-arbrisseau odorant, à floraison bleue/violette, atteignant au maximum 1,0 à 1,5 m de hauteur

Végétal ligneux (CO c2), 1 mention
Haie taillée indigène, à feuillage caduc, à floraison blanche

Surface engazonnée (CO k2)
Semis du gazon et fertilisation

ou

Prairie fleurie (CO k2)
Semis

Surface de plantation 1 (CO c2), 12 mentions
Plantation de plantes vivaces en situation ensoleillée
Concept de couleurs : blanc
3 - 5 plantes vivaces dominantes en bleu ou violet
Plantation de plantes vivaces diversifiée et non monotone
Période de floraison : printemps et été ou automne

Petite structure (CO d1)
Dimensions de la petite structure: env. 60 x 60 cm (± 20 %)
réalisée à plat ou bombée

Surface de plantation 2 (CO c2), 8 mentions
Plantes vivaces indigènes en situation ensoleillée
Plantes mellifères
Plantation de plantes vivaces diversifiée
Touches de couleur durant toute la période de végétation

Arbre haute-tige (CO c2), 1 mention
Arbre haute-tige indigène
Floraison printanière
Floraison jaune

Surface de plantation 3 (CO c2), 10 mentions
Plantation de plantes vivaces en situation ombragée/mi-ombragée
Couvre-sol, atteignant au maximum 15 cm de hauteur (sans inflorescence)
Couleurs : blanc, jaune ou rose

ou

Surface de plantation 3 (CO c2), 10 mentions
Plantation de fleurs d'été/saisonnières en situation ensoleillée
Couleurs de base : rouge, rouge foncé, violet
avec 2 groupes de trois plantes en blanc ou bleu, d'au moins 50 cm de hauteur

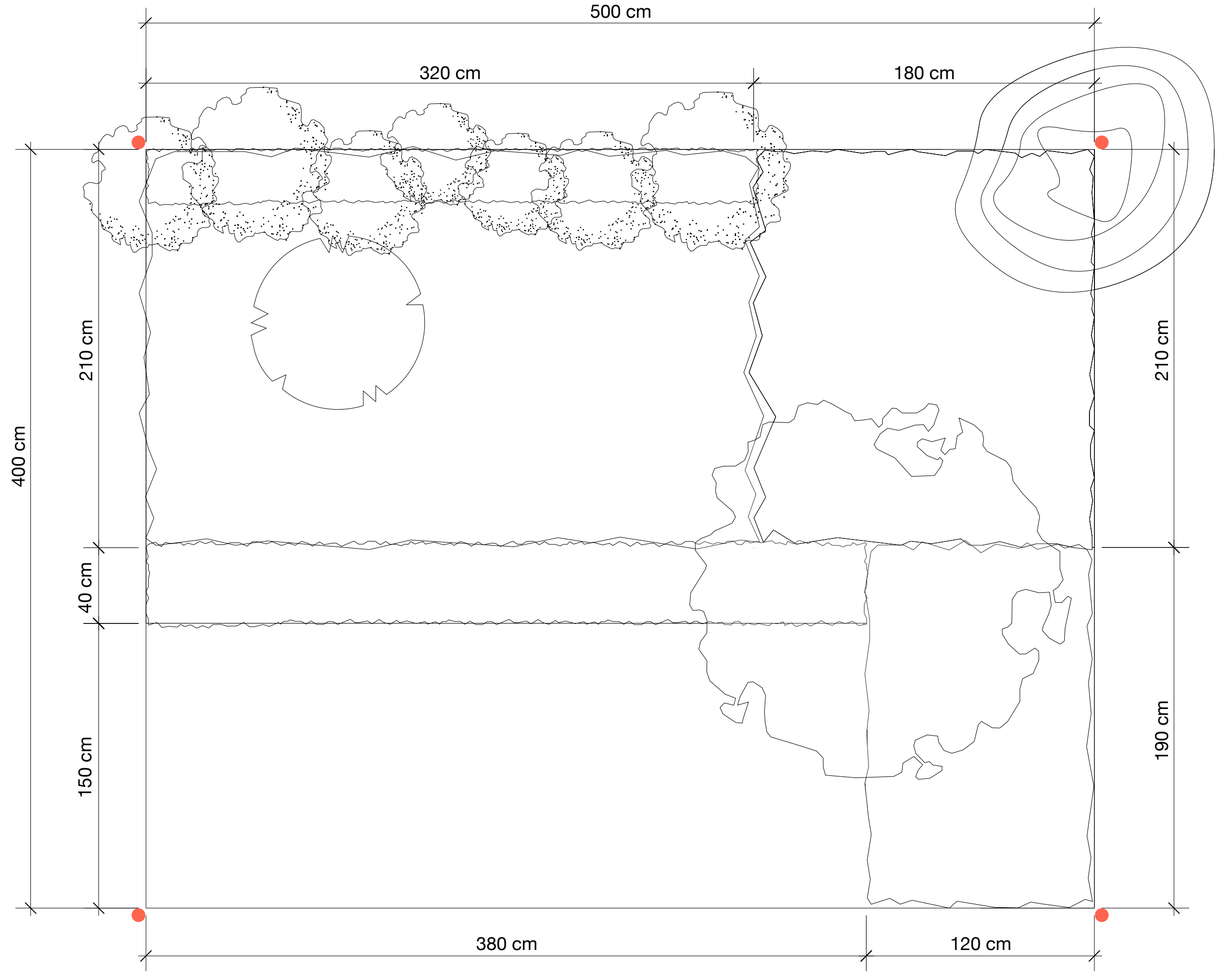
Hauteur de référence de la planie de terre végétale ± 0.00 correspondant à l'AS du socle en béton de la halle à terre végétale.

Périmètre balisé. On peut enlever la corde, les poteaux d'angle sont fixés.

PQual CFC Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]
Exemple de plan pour PQual à partir de 2027

TPP Quvrage 'vert' - pos. 1.2 et pos. 3.1 (plan série 0)

Plan M 1:25



Direction principale du vent

Hauteur de référence de la planie de terre végétale ± 0.00 correspondant à l'AS du socle en béton de la halle à terre végétale.

● Périmètre balisé. On peut enlever la corde, les poteaux d'angle sont fixés.

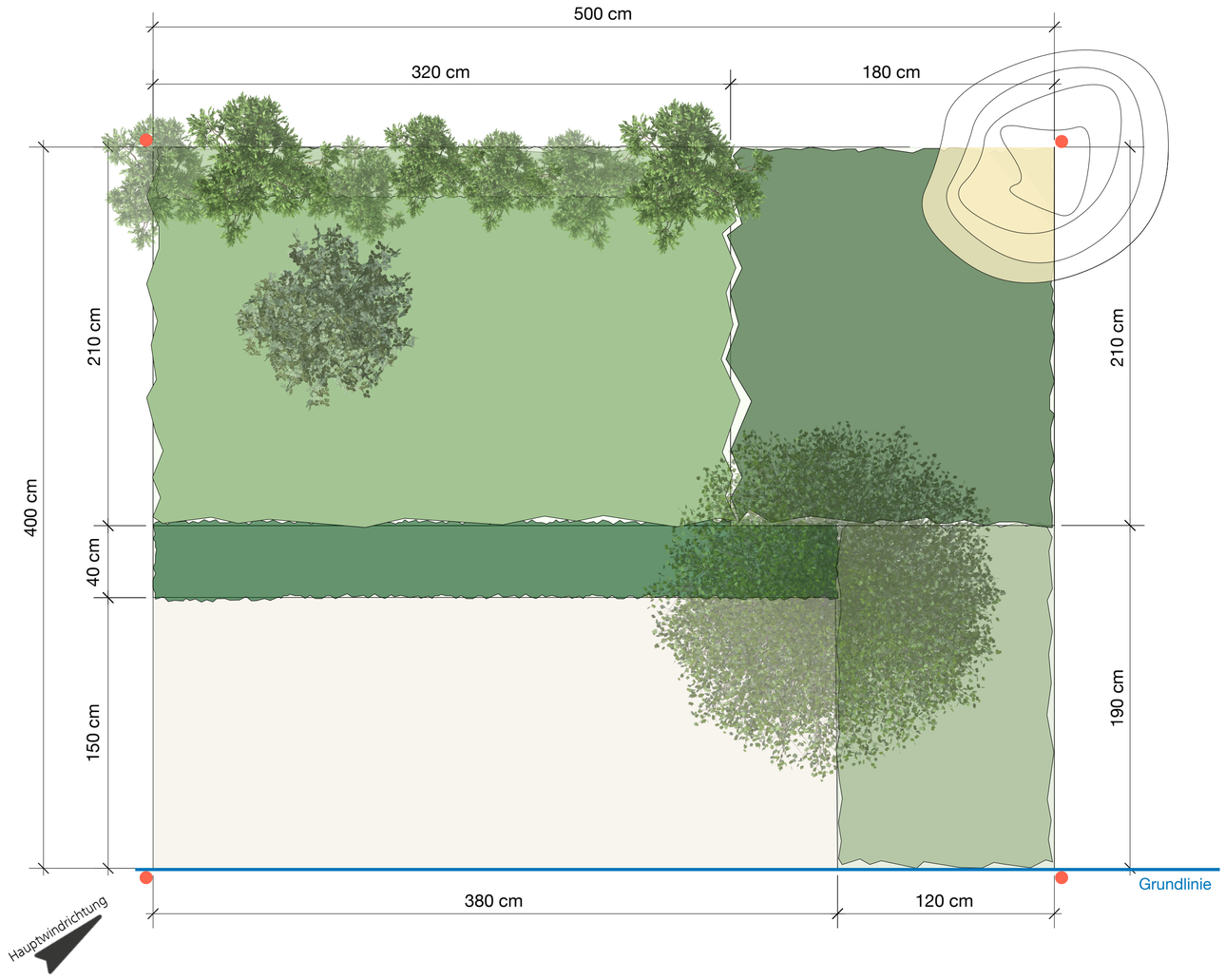
Ouvrage vert: Liste des plantes vivaces

Définition de la couleur: plantes vivaces bleues
Anchusa azurea
Campanula latifolia macrantha
Campanula rapunculoides
Catananche caerulea
Echium vulgare
Linum perenne
Scabiosa columbaria
Veronica spicata

Définition de la couleur: plantes vivaces blanches
Arenaria montana
Aster dumosus 'Apollo'
Campanula carpatica 'Weisse Clips'
Campanula persicifolia 'Grandiflora Alba'
Carex morrowii 'Variegata'
Cerastium tomentosum
Dianthus deltoides 'Albiflorus'
Gypsophila repens
Geranium sanguineum 'Album'
Helianthemum 'Snow Queen'
Lychnis coronaria 'Alba'
Lavandula intermedia 'Edelweiss'
Salvia nemerosa 'Ostfriesland'
Salvia pratensis

Sans définition de couleur:
Achillea millefolium
Ajuga reptans
Alchemilla alpina
Brunnera macrophylla
Campanula cochleariifolia
Carex morrowii 'Variegata'
Clinopodium nepeta
Chrysogonum virginianum
Dryas octopetala
Dianthus carthusianorum
Eryngium alpinum
Geranium cantabrigiense 'Berggarten'
Geranium sanguineum
Linaria alpina
Lysimacchia nummularia
Lythrum salicaria
Omphalodes verna
Ophiopogon japonicus
Pulsatilla vulgaris
Salvia pratensis
Thymus serpyllum
Vinca minor
Waldsteinia ternata

Plan à l’échelle 1:25








réalisé par des apprentis de 3e année
(LEHRE[plus]) BZ JSBB Bâle

Remarques :
Différence par rapport au plan : tronc haut
Les fers et la ficelle sert uniquement à des fins
de visualisation !


réalisé par des apprentis de 3e année
(LEHRE[plus]) BZ JSBB Bâle

Remarques :
Différence par rapport au plan : tronc haut
Les fers et la ficelle sert uniquement à des fins
de visualisation !

réalisé par des apprentis de 3e année (LEHRE[plus]) BZ JSBB Bâle

Remarques :
Différence par rapport au plan : tronc haut
Les fers et la ficelle sert uniquement à des fins de visualisation !



Ouvrage vert (pos 3.1) - Synthèse

- Pos. 3.1 ouvrage verte =
 identique à la PQ position 2 'Ouvrage de plantation et d'ensemencement' selon OFPr 2012

- Surface: 20 - 25 m2
- Durée de l'examen: 315 minutes (5 heures 15 min)
- La plantation doit être réalisée conformément aux spécifications définies et aux indications du plan.
- Il faut sélectionner et mettre en place, parmi un large assortiment de plantes, celles qui répondent aux conditions requises.
- Une liste répertoriant toutes les plantes vivaces présentes sur le site sera remise.

Ouvrage vert (pos 3.1) - Synthèse

- Lors de l'entretien technique (30 min) qui suit, les connaissances sur les plantes sont approfondies et vérifiées, et des questions sur la mise en pratique sont posées.

Informations PQ CFC [OFPr24]

TPP pos. 3.2 | Entretien de surfaces végétalisées existantes

JardinSuisse

La nouvelle PQ paysagisme CFC

Déroulement du PQ paysagisme CFC à partir de 2027

fin février/mars

jour 1

vert

120 minutes
ou 2 heures

Soin et entretien des
espaces verts
Évaluer les compétences
en matière d'identification des plantes

mai/juin

jour 2

ouvrage gris **EP**

465 minutes 30 min
ou 7 heures 45 minutes

Réalisation de revêtements, Construction
de murs, d'escaliers, des finitions et
drainages

mai/juin

jour 3

ouvrage vert **EP**

315 minutes 30 min
ou 5 heures 15 min

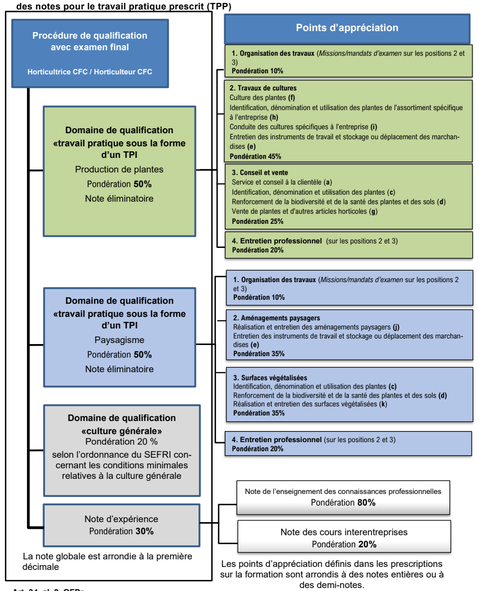
Réalisation des espaces verts
Évaluer les compétences
en matière d'identification des plantes

Entretien de surfaces végétalisées existantes (pos 3.2)

Extrait des dispositions d'exécution TPP pos. 2

- chapitre 4.2 | TPP pos 2 TPP ouvrage gris [pages 3, page 10 jusqu'à page 12]

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



La note globale est arrondie à la première décimale

Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.

Art. 34, al. 2, OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

4.1.6 Position 4 Entretien professionnel sur les tâches d'examen des positions 2 et 3

Position	Sous-positions	Désignation	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Production	4.1	Entretien professionnel sur les tâches de la position 2	50 %	30
	4.2	Entretien professionnel sur les tâches de la position 3	50 %	30

L'entretien professionnel est divisé en deux sous-positions. La sous-position 4.1 comprend la position 2 (DCO b, e, f, h et i) et la sous-position 4.2 la position 3 (DCO a, b, c, d et g).

L'entretien professionnel a lieu sur place dans le cadre du TPP et porte sur les tâches (exécution et résultat) de la position correspondante. Il est effectué par position après l'exécution et la conclusion des tâches d'examen.

L'entretien professionnel sert à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec les tâches exécutées.

Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sur: évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète des tâches.

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions (selon l'Ordonnance sur la formation)

L'examen partiel dure **16 heures** et est réalisé de manière centralisée. Il se déroule en 2 parties, à différentes saisons. Les travaux relatifs à la sous-position 3.2 ont lieu en février/mars. Les travaux relatifs à la position 2 et aux sous-positions 3.1 ainsi qu'aux positions 1 et 4 ont lieu en mai/juin.

Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	30
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (j) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	450
3	Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols (d) Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (k)	35	420
4	Entretien professionnel	20	60

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)[3].

[3] La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*

4.2.2 Sous-positions par position

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
b. Organisation des travaux	1.1	*Préparation pour position 2* b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	15
	1.2	*Préparation pour sous-position 3.1* b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	15

Position 2 – ouvrage gris

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
j. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2.1	*Préparer* j1 Comparer les plans d'exécution avec les conditions réelles sur le terrain et calculer les quantités de matériaux nécessaires. j2 Préparer le chantier et piqueter l'emplacement des ouvrages sur le terrain.	20	60
e. Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	2.2	*Réalisation d'un ouvrage* j4 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux. j5 Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager. j6 Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin. e3 Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les revaloriser, les recycler ou les éliminer.	80	390

Position 3 – ouvrage vert

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
c. Identification, dénomination et utilisation des plantes d. Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols k. Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	3.1	*Réalisation des surfaces végétalisées* (ouvrage vert) k2 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis. c1 Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d'emplacement. d1 Favoriser la biodiversité et les milieux de vie respectueux de la nature. d2 Promouvoir la santé des plantes. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable.	65	300
	3.2	*Entretien des surfaces végétalisées* k1 Recenser les plantations existantes, les protéger et les développer. k3 Entretenir les surfaces végétalisées. c1 Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d'emplacement. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable. d5 Valoriser les matériaux organiques et les réintroduire dans le cycle naturel.	35	120

Position 4 – Entretien professionnel sur les tâches d'examen de la position 2 et de la sous-position 3.1

Position	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Paysagisme	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	30
	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (sous-position 3.1)	50	30

L'entretien professionnel est divisé en 2 sous-positions. La sous-position 4.1 comprend la position d'examen 2 (DCO j et e). La sous-position 4.2 comprend la sous-position 3.1 (DCO c, d et k).

L'entretien professionnel se réfère à l'ouvrage respectif (exécution et résultat) de la position correspondante. Il a lieu dans le cadre du TPP à l'endroit de réalisation de l'ouvrage.

L'entretien professionnel sert à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec l'ouvrage exécuté.

Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sur: évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète de l'ouvrage.

4.3 Moyens auxiliaires

Seuls les moyens auxiliaires autorisés mentionnés dans la convocation à l'examen sont autorisés pour les positions 1, 2 et 3. L'entretien professionnel a lieu sans moyens auxiliaires. Les moyens auxiliaires suivants peuvent être utilisés sous leur forme analogique et/ou numérique:

- Portfolio axé sur les plantes
- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises
- Recueil de formules
- Moyen auxiliaire pour l'identification des plantes

Pour l'entretien professionnel de la position 4, les moyens auxiliaires suivants sont autorisés:

- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises

4.4 Domaine de qualification Culture générale

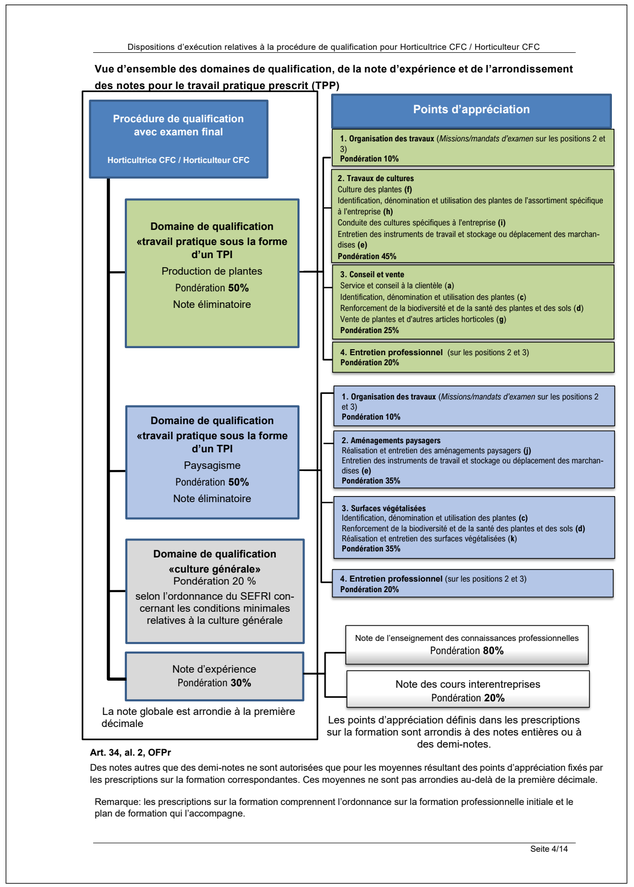
Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

5 Note d'expérience

La note d'expérience est définie dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. La feuille de notes requise pour le calcul de la note d'expérience est disponible à l'adresse suivante: http://qv.berufsbildung.ch. La note d'expérience est la moyenne, arrondie à la première décimale, de la somme des notes suivantes, pondérées selon le barème ci-dessous:

Sous-positions	Désignation	Pondération
1	Note de l'enseignement des connaissances professionnelles	80 %
2	Note des cours interentreprises	20 %

Dispositions d'exécution CFC page 4



Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice CFC / Horticulteur CFC

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)

Procédure de qualification avec examen final
Horticultrice CFC / Horticulteur CFC

Domaine de qualification «travail pratique sous la forme d'un TPI
Production de plantes
Pondération **50%**
Note éliminatoire

Domaine de qualification «travail pratique sous la forme d'un TPI
Paysagisme
Pondération **50%**
Note éliminatoire

Domaine de qualification «culture générale»
Pondération 20 %
selon l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale

Note d'expérience
Pondération **30%**

La note globale est arrondie à la première décimale

Points d'appréciation

1. Organisation des travaux (*Missions/mandats d'examen* sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Travaux de cultures
Culture des plantes **(f)**
Identification, dénomination et utilisation des plantes de l'assortiment spécifique à l'entreprise **(h)**
Conduite des cultures spécifiques à l'entreprise **(i)**
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises **(e)**
Pondération 45%

3. Conseil et vente
Service et conseil à la clientèle **(a)**
Identification, dénomination et utilisation des plantes **(c)**
Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols **(d)**
Vente de plantes et d'autres articles horticoles **(g)**
Pondération 25%

4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

1. Organisation des travaux (*Missions/mandats d'examen* sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Aménagements paysagers
Réalisation et entretien des aménagements paysagers **(j)**
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises **(e)**
Pondération 35%

3. Surfaces végétalisées
Identification, dénomination et utilisation des plantes **(c)**
Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols **(d)**
Réalisation et entretien des surfaces végétalisées **(k)**
Pondération 35%

4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

Note de l'enseignement des connaissances professionnelles
Pondération **80%**

Note des cours interentreprises
Pondération **20%**

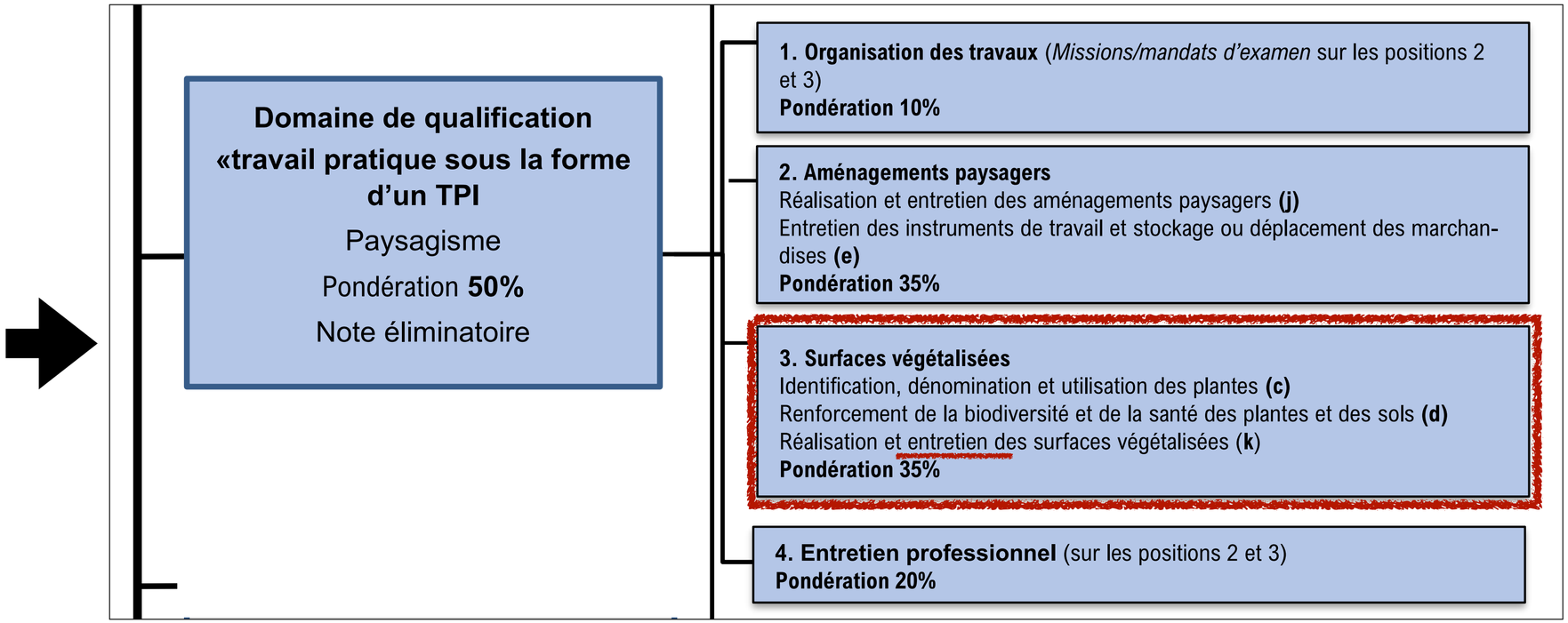
Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.

Art. 34, al. 2, OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

Seite 4/14



OFPr art. 18

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Organisation des travaux	10 %
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers	35 %
	Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	
3	Identification, dénomination et utilisation des plantes	35 %
	Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols	
	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	
4	Entretien professionnel	20 %

4.2.1 Positions

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (**b**)	10	15 (30)
3	Identification, dénomination et utilisation des plantes (**c**) Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols (**d**) Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (**k**)	35	450
4	Entretien professionnel	20	30 (60)

4.2.2 Sous-positions

Position (DCO)	sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(3) **c** Identification, dénomination et utilisation des plantes (3) **d** Renforcement de la biodiversité et de la santé des plantes et des sols (3) **k** Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	3.1	*Entretien des surfaces végétalisées:* k1 Recenser les plantations existantes, les protéger et les développer. k3 Entretenir les surfaces végétalisées c1 Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d'emplacement. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable. d5 Valoriser les matériaux organiques et les réintroduire ans le cycle naturel.	65	300

Dispositions d’exécution CFC

Compétences opérationnelles
Entretien des surfaces végétalisées: k1 Recenser les plantations existantes, les protéger et les développer. k3 Entretenir les surfaces végétalisées c1 Identifier les plantes, les nommer et les utiliser en respectant leurs besoins en matière d’emplacement. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable. d5 Valoriser les matériaux organiques et les réintroduire ans le cycle naturel.

Plan de formation CFC

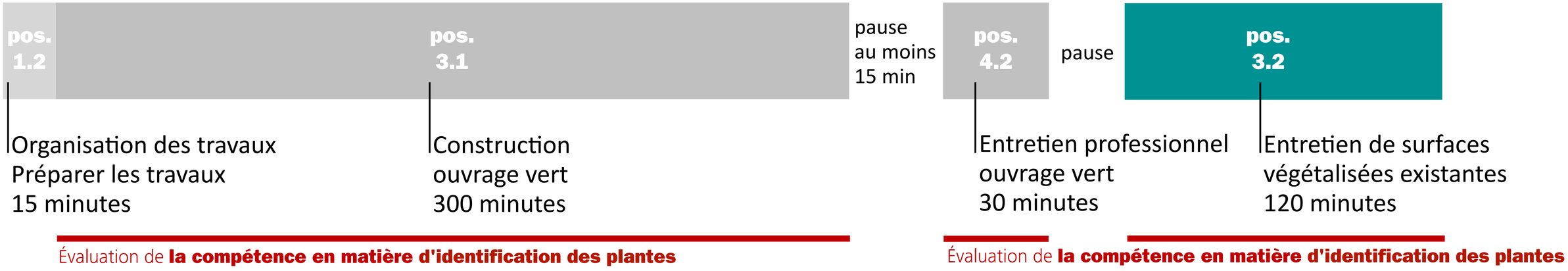
Compétence opérationnelle k3: Entretenir les surfaces végétalisées.
Les horticulteurs CFC définissent, sur la base de la végétation existante et du milieu de vie dans lequel elle se trouve, les mesures d'entretien appropriées ; ils exécutent ces mesures au fil de l'année.

N°	*Objectifs évaluateurs Entreprise*	*Objectifs évaluateurs École professionnelle*	*Objectifs évaluateurs CI*
k3.1	Je taille les plantes vivaces, les plantes ligneuses de petite dimension et les rosiers en fonction des objectifs d'entretien et avec les moyens auxiliaires appropriés. (C3)	Je décris divers types de taille pour les vivaces, plantes ligneuses de petite dimension et rosiers. (C3)	Je taille les plantes vivaces, les plantes ligneuses de petite dimension et les rosiers en fonction des objectifs d'entretien et avec les moyens auxiliaires appropriés. (C3)
k3.2	Je taille les buissons, les jeunes arbres et les arbustes, en fonction des objectifs d'entretien et avec les moyens auxiliaires appropriés. (C3)	Je décris divers types de taille pour les buissons, les jeunes arbres et les arbustes. (C3)	Je taille les buissons, les jeunes arbres et les arbustes, en fonction des objectifs d'entretien et avec les moyens auxiliaires appropriés. (C3)
k3.3	Je taille les haies et plantes ligneuses formées, en fonction des objectifs d'entretien et avec les moyens auxiliaires appropriés. (C3)	Je décris divers types de taille pour les haies et plantes ligneuses formées. (C3)	Je taille les haies et plantes ligneuses formées, en fonction des objectifs d'entretien et avec les moyens auxiliaires appropriés. (C3)
k3.4	Je taille les arbres fruitiers et les arbustes à baies en fonction des objectifs d'entretien et avec les moyens auxiliaires appropriés. (C3)	Je décris divers types de taille pour les arbres fruitiers et les arbustes à baies. (C3)	Je taille les arbres fruitiers et les arbustes à baies en fonction des objectifs d'entretien et avec les moyens auxiliaires appropriés. (C3)
k3.5	Je taille les plantes grimpantes en fonction des objectifs d'entretien et avec les moyens auxiliaires appropriés. (C3)	Je décris divers types de taille pour les plantes grimpantes. (C3)	Je taille les plantes grimpantes en fonction des objectifs d'entretien et avec les moyens auxiliaires appropriés. (C3)
k3.6	J’identifie et enlève la végétation indésirable. (C4)	Je décris la végétation indésirable dans les zones plantées et semées, et je définis les mesures à prendre en fonction des objectifs d'entretien. (C3)	J’identifie et enlève la végétation indésirable. (C4)
k3.9	Je contrôle les attaches et évite les dommages dus à l’enfoncement des liens dans les tissus de la plante. (C3)	Je décris différents moyens d’attacher les plantes et leurs possibilités d'utilisation et j'explique les mesures d'entretien et de contrôle. (C2)	

Extrait du plan de formation CFC pages 51 - 53

PQ paysagisme CFC [OFPr 2024]

TPP position 3 - vert (435 min - pos. 1.2/3.1 + 3.2)



Entretien de surfaces végétalisées existantes (pos. 3.2)

Conditions cadres

- **120 minutes** ou **2 heures**
- Réalisation en février/mars
- Travaux de taille et d'entretien lorsque l'arbre est défeuillu

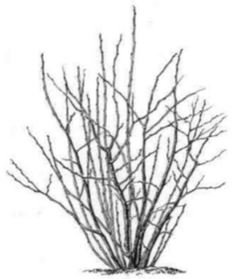
Entretien de surfaces végétalisées existantes (pos. 3.2)

- Travaux à effectuer:
 - Taille et d'éclaircissage des arbustes, des plantes grimpantes et des vivaces
 - Taille des arbres fruitiers – mais uniquement si elle est enseignée dans le cadre des cours interentreprises!
 - Contrôler et renouveler les fixations/points d’attache
 - Lutte contre les mauvaises herbes, désherbage, élimination des plants sauvages
 - Taille des bordures de pelouse
 - Déposer et éliminer les déchets de taille et les déchets verts
 - Utilisation possible de machines (par ex. tronçonneuses) et d’échelles.

Entretien de surfaces végétalisées existantes (pos. 3.2)

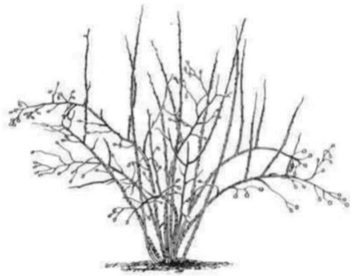
- Taille et d'éclaircissage des arbustes:

Taille
des arbustes basitones



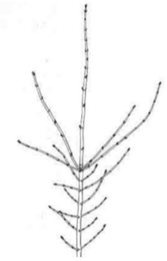
par exemple
Amelanchier lamarckii
Corylus avellana
Ligustrum vulgare

Taille
des arbustes mesotones



par exemple
Acer palmatum
Forsythia × intermedia
Kolkwitzia amabilis
Rose arbustive

Taille
des arbustes acrotones



par exemple
Acer platanoides
Magnolia
Cornus kousa

Compétence en matière de plantes (pos 3.2)

- Identification et dénomination des plantes dans le périmètre d'examen:

 Cette identification se fait durant le temps d'examen normal, sans temps supplémentaire.

- Dénominations des plantes: **noms botaniques et noms français**

- Pas d’entretien professionnel

Informations PQ CFC [OFPr24]

Entretiens professionnel (pos 4)

JardinSuisse

Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- L'entretien technique porte sur la **réalisation** et le **résultat de l'ouvrage concerné**.
- Il a lieu après l'examen pratique, directement sur place, sur le lieu de la réalisation.
 Pas à partir de photos ou de vidéos!
- Au moins **15 minutes de pause** entre l'examen pratique et l'entretien technique.
- Pas de temps de préparation supplémentaire sur l'objet pour les candidats.
 Les candidats ne disposent pas de temps de préparation séparé pour l'entretien technique sur l'objet.

Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- L'entretien est mené par l'expert qui a suivi le réalisation de l'ouvrage.
 Un deuxième expert rédige le procès-verbal.

- **La structure de base, l'organisation et les critères (tels que l'évaluation et la notation) des entretiens techniques sont identiques pour tous les candidats**

- La transcription est effectuée via euclid ou sur papier.

Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- L'entretien technique sert à **réfléchir aux actions réalisées** et à les **justifier**.
- L'entretien technique sert à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements et les décisions des candidats.
- Au cours de l'entretien technique, les **connaissances en matière de plantes sont vérifiées**, **approfondies** et **remises en question**.
- Les plans, y compris les notes manuscrites des candidats, peuvent être utilisés lors de l'entretien technique.
- IMPORTANT :
 L'entretien technique ne vise pas à évaluer des connaissances techniques ou botaniques isolées, sans rapport avec la pièce réalisée ! (il ne s'agit pas d'un examen de compétences techniques)

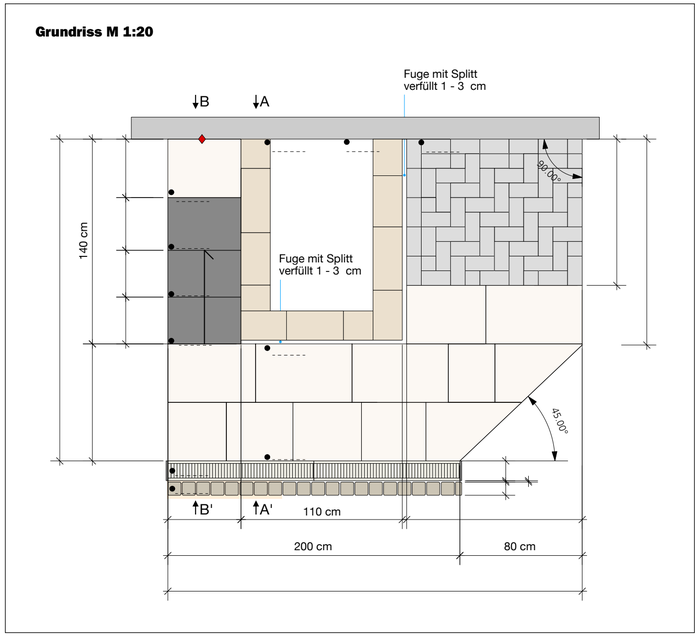
Exemples de questions TPP ouvrage gris (pos 4.1)

- Décrivez les trois premières étapes que vous avez suivies après avoir reçu le plan.

- Décrivez de quelle manière vous avez atteint le point de hauteur de référence.
 Expliquez votre raisonnement.

- Quel(s) élément(s) avez-vous réalisé en premier?

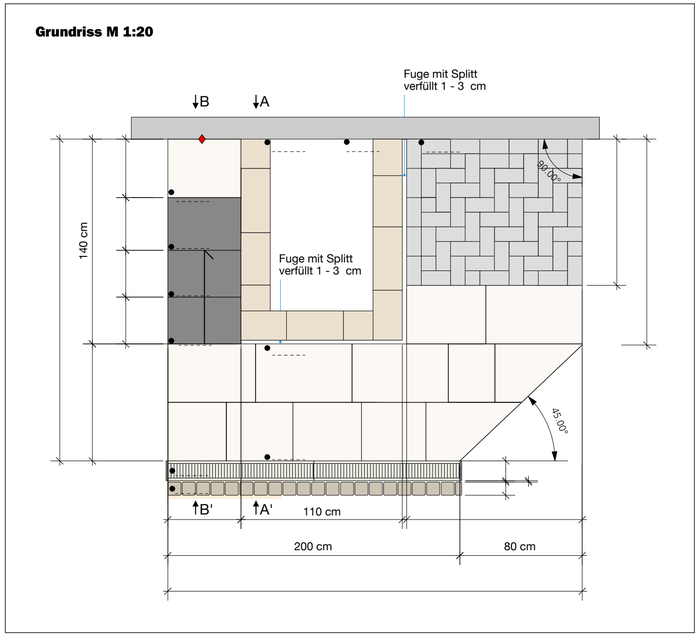
- De quelle manière avez-vous vérifié que l'implantation sur le terrain (position et hauteur) étaient bien correctes?
 Expliquez votre méthode de vérification.



Exemples de questions TPP ouvrage gris (pos 4.1)

- À quoi devez-vous faire attention lors de la pose des éléments de bordure?

- À quoi faut-il faire attention lorsqu'on utilise des rails pour le réglage de la surface, resp. à quoi faut-il faire attention lorsqu'on les retire?



Exemples de questions TPP ouvrage vert (pos 4.2)

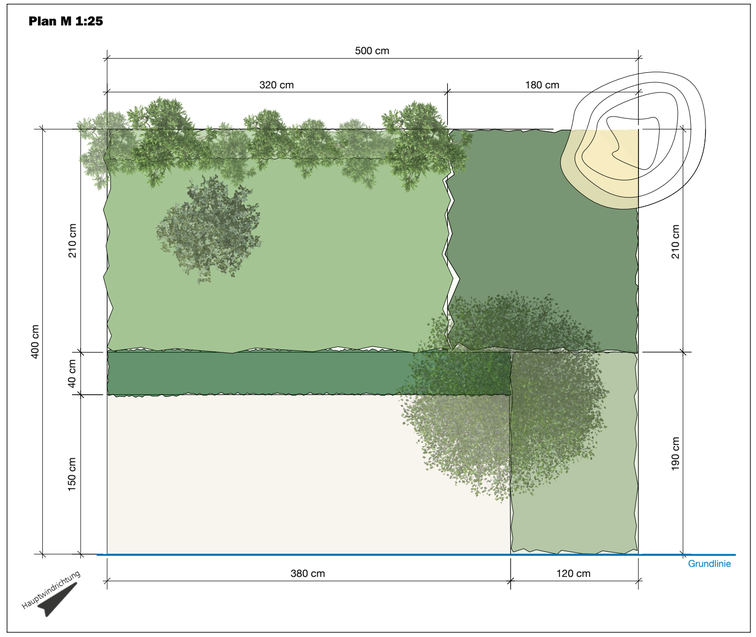
- Vous avez reçu le plan d'exécution pour les plantation dans votre surface de travail. Quels ont été les trois premières étapes de votre travail?

- Pour l'exécution proprement dite: sur quelle partie de la surface/ avec quelles plantes avez-vous commencé les travaux de plantation? Justifiez votre démarche.

- Le plan comprend différentes zones de plantation.

- Comment les avez-vous mesurées?

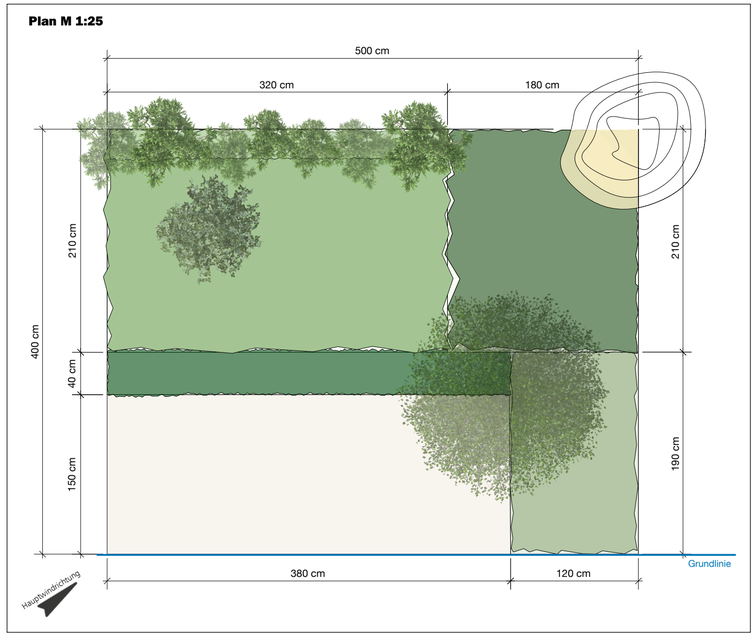
- Quel est le nom botanique de cette plante? Que pouvez-vous dire de sa floraison et de la hauteur qu'elle peut atteindre?



Exemples de questions TPP ouvrage vert (pos 4.2)

- Pouvez-vous nous proposer une alternative à la plante que vous avez suggérée (qui répond également aux critères requis) ?

- À quoi faut-il faire particulièrement attention lors de l'entretien de cette plante?
 Décrivez les principales mesures d'entretien.



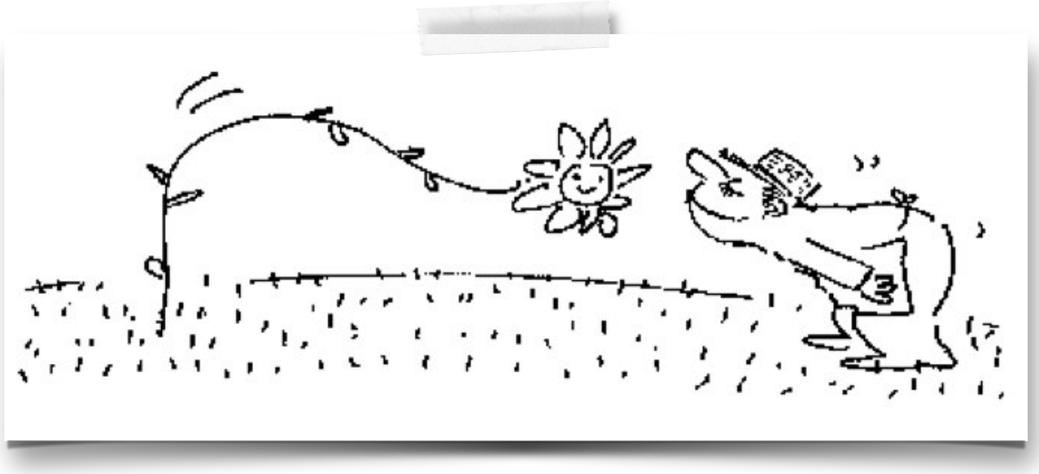
Informations PQ CFC [OFPr24]

Remarque : expertise en matière de plantes

JardinSuisse

Expertise en matière de plantes

Formation dans le secteur horticole en entreprise, conformément à la nouvelle OFPr24 ...



Informations PQ CFC [OFPr24]

Moyens auxiliaires lors de la PQ

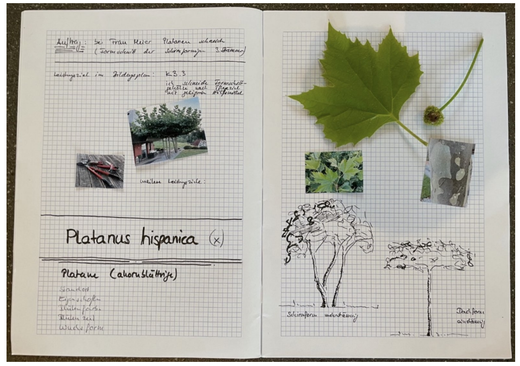
JardinSuisse

Moyens auxiliaires autorisés lors du TPP

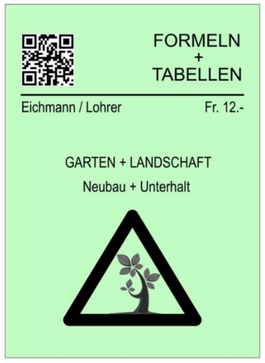
Conformément aux dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification:

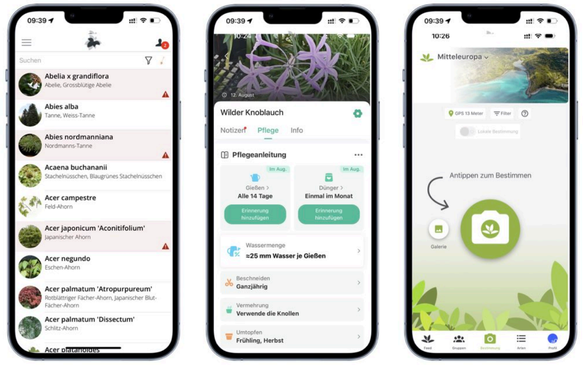
- Portfolio axé sur les plantes [Dossier de formation] (papier/digital)*
- Documentation reçue lors des cours interentreprises (papier/digital)*
- Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Collection d'aides au calcul de formules de chantier**
- Outils pour l'identification des plantes (papier/digital)**

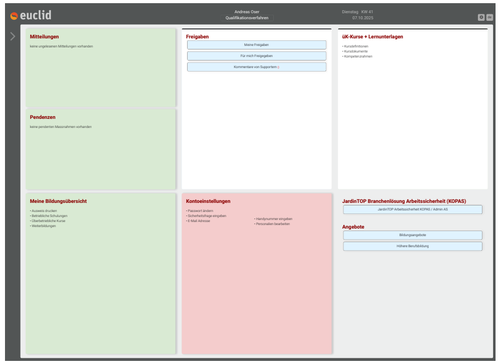
* selon OFPr ** selon dispositions d'exécution











Moyens auxiliaires autorisés lors des entretiens professionnel

- Autorisé:
 - Plan d'examen
 - Notes manuscrites des candidat·e·s sur tous leurs plans TPP verts/gris
 - Dossier de formation [Portfolio axé sur les plantes] et documents relatifs aux cours interentreprises

- Non autorisé:
 - Outils d'identification des plantes (comme les applications)
 - Collection d'aides au calcul de formules de chantier

Moyens auxiliaires autorisés

- Tous les appareils électroniques (smartphones, tablettes, ordinateurs portables [BYOD]) sont autorisés.
- Sur les lieux d'examen une connexion Wi-Fi est mise à disposition, pour autant que cela soit possible.
- L'alimentation électrique des appareils est à la charge des candidats.
- Les candidats sont responsables du bon fonctionnement des appareils!
 (Selon le lieu d'examen, également pour la connexion de données, conformément aux directives CEX)

Moyens auxiliaires autorisés

- Attention – remarques importantes :
 - Il est interdit de prendre des photos, d’utiliser les réseaux sociaux, toutes les applications de messagerie!
 - Les écouteurs et les lunettes connectées sont interdits.
 - Tout abus peut entraîner la fin immédiate du poste VPA concerné !

Informations PQ CFC [OFPr24]

Remarques complémentaires

JardinSuisse

Réussite de la procédure de qualification

- La procédure de qualification avec examen final est réussie si:
 - le **domaine de qualification TPP** est évalué avec une **note minimale de 4.0**
 - **la note globale** est d'**au moins 4.0**.
- **La PQ CFC peut être répété deux fois au maximum**.
- Si un domaine de qualification doit être répété, il doit l'être dans son intégralité.

Arondissement des notes

• Domaine de qualification TPP	arrondi à une décimale
• Domain de qualification eCG	arrondi à une décimale*
• Note d'expérience CIE	arrondi à la demi-note (6 attestations de compétences)
• Note d'expérience CP	arrondi à la demi-note (6 semestres)
• Note d'expérience CP (80%)/CIE (20%)	arrondi à une décimale
• Note globale	arrondi à une décimale

* Peut varier d'un canton à l'autre.

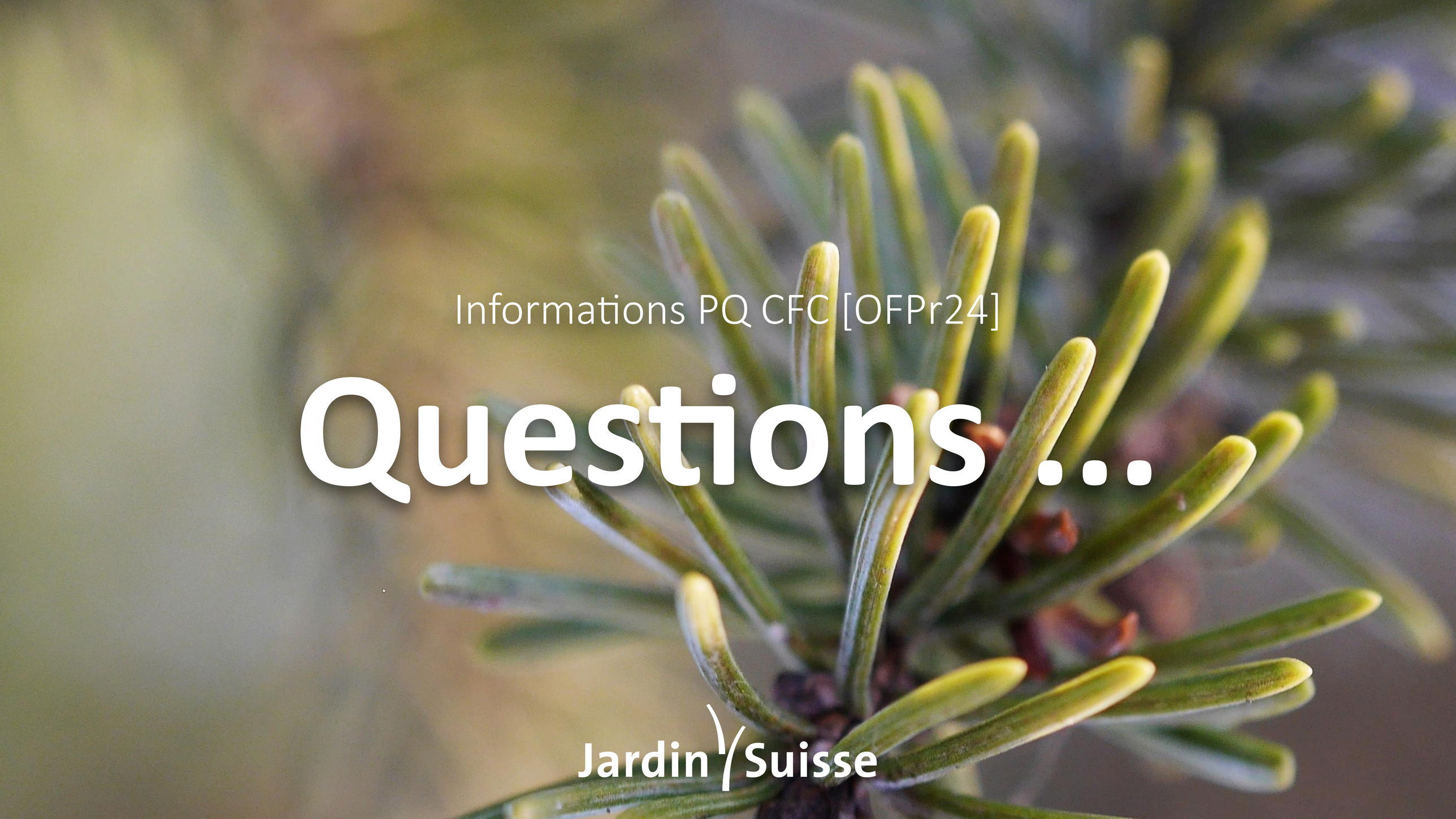
Règles pour les candidats qui repassent l'examen [OFPr 2012/18]

- La formation selon l'ancien mode [OFPr 2012/18] est possible pour les redoublants jusqu'au:
 - **CFC jusqu'au 31 décembre 2028**
 - AFP jusqu'au 31 décembre 2027
- Après ces dates, uniquement selon la nouvelle ordonnance!
- Sur demande écrite, une répétition est également possible avant cette date selon la nouvelle législation.

Règles pour les candidats qui repassent l'examen

- **Enseignement professionnel**
 Si l'examen final est répété sans nouvelle fréquentation des cours de connaissances professionnelles, la note obtenue précédemment est conservée.
 Si les cours de connaissances professionnelles sont répétés pendant au moins deux semestres, seules les nouvelles notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.

- **Cours interentreprises**
 Si l'examen final est répété sans que les cours interentreprises soient suivis à nouveau, la note obtenue précédemment est conservée.
 Si les deux derniers cours interentreprises évalués sont répétés, seules les nouvelles notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.



Informations PQ CFC [OFPr24]

Questions …

Jardin Suisse



Informations PQ CFC [OFPr24]

Merci beaucoup

Toutes les informations et le PDF sont disponibles sur

www.jardinsuisse.ch ou **cex.qvg.ch**

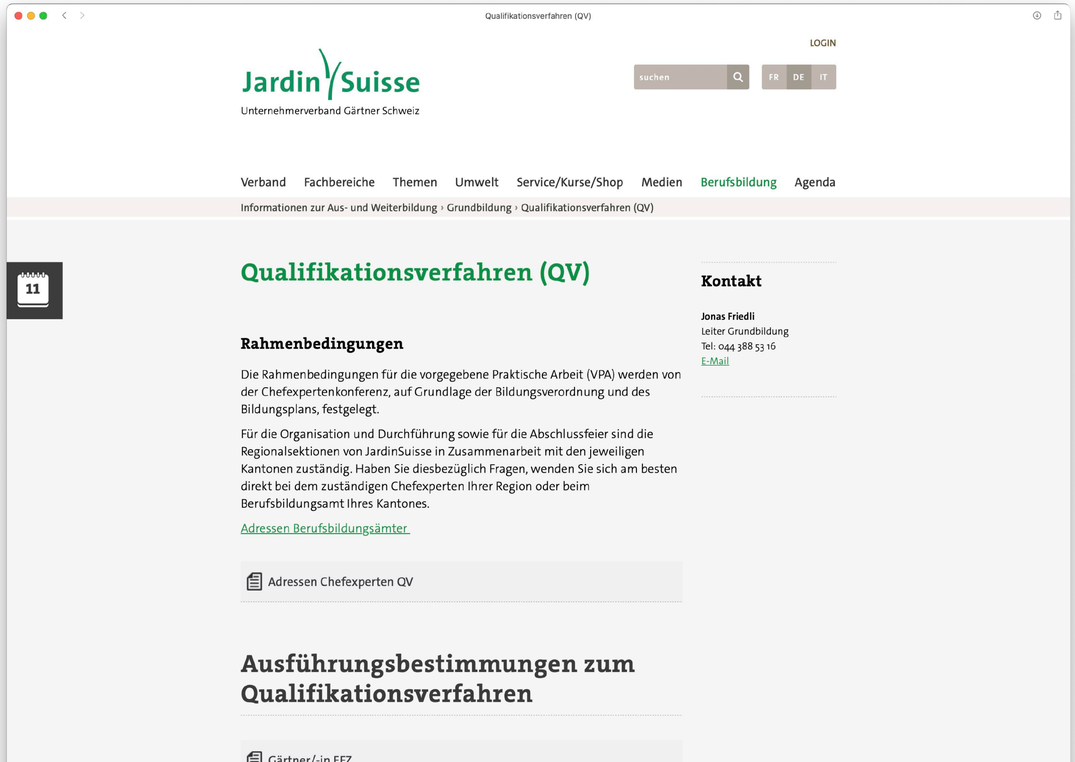
Jardin Suisse

PowerPoint et documents en format PDF

La présentation PowerPoint et tous les documents mentionnés sont disponibles en format PDF sur:

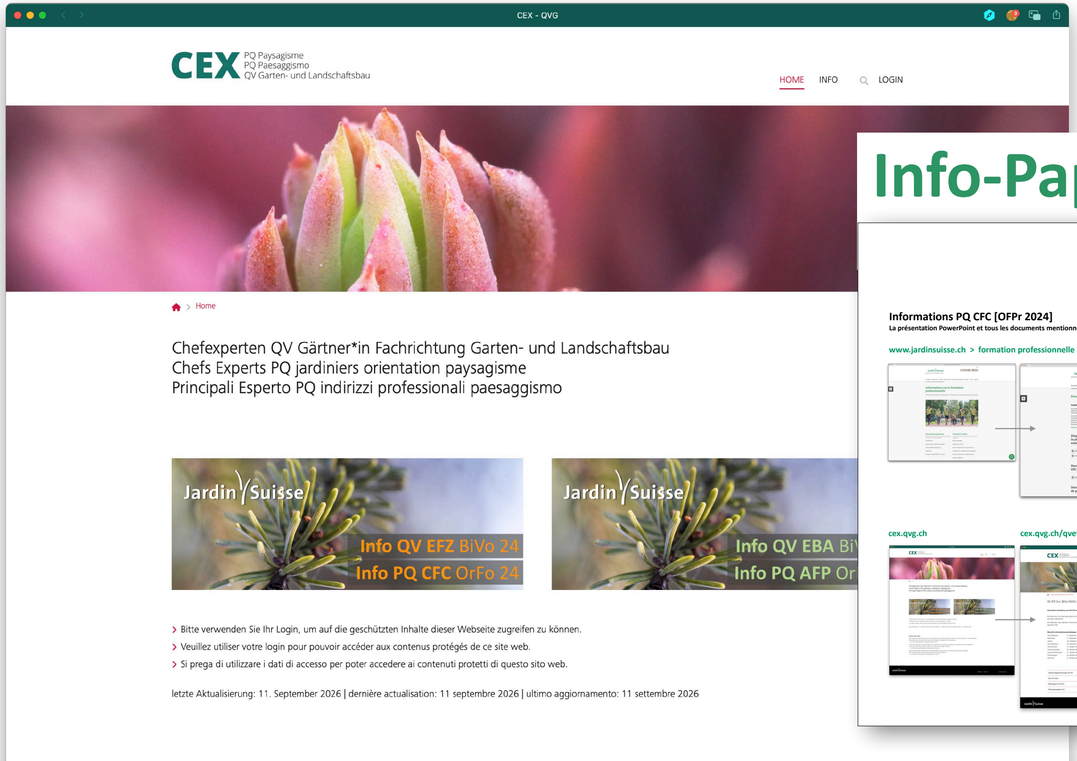
www.jardinsuisse.ch

www.jardinsuisse.ch > formation professionnelle > PQ



cex.qvg.ch

cex.qvg.ch/qvefz ou **cex.qvg.ch/qveba**



Info-Papier